

au rythme des couleurs ~_



VIN, VIGNE & PAYSAGE

Charte Paysagère et Environnementale de l'AOP Luberon

La charte en détails : du Diagnostic au Plan d'Actions







Mot du Président

« Gagner en notoriété...

D'une évidence vers un objectif transversal, partagé, et des moyens associés, ce «slogan» représente bien plus qu'une stratégie commerciale.

Se faire connaître et reconnaître auprès de nos clients est essentiel pour assurer notre pérennité économique bien sûr, mais aussi, et par conséquent, celle de nos vignobles, composantes majeures des paysages du Luberon.

Mais le but de cette devise va bien au-delà, car il s'agit de montrer à quelle hauteur nous participons justement de la qualité des paysages, de leur singularité et de leur diversité, ici, en Luberon, à la fois destination touristique prisée à l'international et cadre de vie admirable et recherché.

La notoriété s'entend à toutes les échelles, à commencer par nos confrères et nos voisins qui ne sont plus tous agriculteurs, auprès de nos élus communaux, intercommunaux, auprès aussi, des services de l'Etat, du Département et la Région.

Et si nos vins sont excellents, et le resteront... c'est grâce à nos efforts qui conjuguent tout à la fois l'innovation technique et le respect de la terre et de la nature.

Tous les terroirs ne présentent pas 90% de leurs exploitants en transition écologique!

Il faut le faire savoir...

Aller vers les autres, retrouver le goût de l'échange, du travail collaboratif, expliquer, se comprendre et s'entraider... bref vivre ensemble de façon conviviale est à notre sens la clé de l'excellence paysagère.

Ces deux années de réflexion autour de l'élaboration de la charte nous ont amenés à constituer une feuille de route pour les paysages fondamentalement basée sur des actions de communication, de collaboration. Nous souhaitons ainsi, avec nos partenaires qui s'engagent dans cette charte, resserrer nos liens et les pérenniser, pour préserver notre parcellaire, mieux vendre et au plus près, susciter des vocations pour nos jeunes, améliorer et transmettre nos savoir-faire

Joël Bouscarle Président du Syndicat de l'AOP Luberon

et notre amour du vin, de la vigne et des paysages du Luberon. »



Remerciements

Le syndicat des Vins du Luberon tient à remercier l'ensemble de ses vignerons et coopérateurs adhérents ainsi que les techniciens des caves et domaines pour leur implication dans l'élaboration de la charte de l'AOC Luberon.

Nos vifs remerciements vont également à tous les participants aux différentes étapes de ce processus, à leurs contributions durant les ateliers et réunions ainsi qu'à leur engagement, et notamment, la Région Sud, le Département de Vaucluse, la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, les communes en AOC et les intercommunalités COTELUB, CCPAL, LMV, MAMP, le Parc naturel régional du Luberon, les offices de tourisme Destination Luberon, Luberon Sud Tourisme, Pays d'Apt Luberon, l'INAO, la SAFER, Interhône et le CDPENAF.

SOMMAIRE

POURQUOI UNE CHARTE POUR L'AOP ?	8
Mettre en oeuvre une action décidée collectivement à l'échelle de la Réserve	
de Biosphère de Luberon-Lure	8
Fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun pour préserver	
et valoriser les paysages du périmètre de l'AOP	9
Révéler un terroir patrimonial, entièrement inscrit dans le Parc Naturel Régional du Luberon, entre Vallée du Rhône et Méditerranée	10
Valoriser la diversité géologique, paysagère et gustative	12
Affirmer une jeune appellation, sur l'un des plus anciens territoires viticoles de France	13
Mieux connaître les paysages, pour mieux les soigner et mieux s'organiser tous ensemble	14
Se rencontrer et collaborer	14
LES PAYSAGES DE L'AOP LUBERON	16
La vigne omniprésente, composante essentielle des paysages du Luberon	16
Les multiples facettes des vignobles	16
Le «grand découpage»	18
Panorama des Unités Paysagères Viticoles	20
01 - La vigne de plaine	22
02 - La vigne encaissée	24
03 - La vigne à flanc de luberon	26
04 - La vigne en balcon	28
05 - La vigne de montagne	30
06 - La vigne disparue	32
07 - La vigne précoce	34
08 - La vigne discrète	36
09 - La vigne berceau	38
10 - La vigne en vallon	40
11 - La vigne d'altitude	42
12 - La vigne en bocages	44
13 - La vigne dans les bois	46
Les grands enjeux révélés	48



PÉRENNISER L'AOP,	
POURSUIVRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,	
REDÉFINIR NOTRE IMAGE,	
COMMUNIQUER ET COLLABORER	
LES ACTIONS DE LA CHARTE	51
Renforcer et systématiser la collaboration entre les intercommunalités, les collectivités de façon générale et l'AOP Luberon pour optimiser l'urbanisation et promouvoir ensemble les Vins du Luberon	52
Anticiper et organiser l'avenir de l'AOP avec l'INAO	54
Faire face au changement climatique & poursuivre la transition écologique	56
Préserver, entretenir et valoriser le patrimoine bâti agricole, viticole	58
Veiller à la qualité des parcelles viticoles, au patrimoine naturel & agricole, accompagner les néo-agriculteurs	58
Affirmer l'image indissociable des «Vins, vignes et paysages du Luberon»	60
Faire connaître les métiers, leurs contraintes mais aussi leurs satisfactions, pour de meilleures relations de voisinage et pour susciter des vocations	61
LES ANNEXES	62
Le vocabulaire officiel de la politique du paysage et les «Objectifs de Qualité Paysagè	re» 62
Les actions en détail	64
La vie et l'animation de la charte	71

POURQUOI UNE CHARTE POUR L'AOP?

Mettre en oeuvre une action décidée collectivement à l'échelle de la Réserve de Biosphère de Luberon-Lure

Le Plan de Paysage du territoire de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure, mené de 2018 à 2020 par le Parc naturel régional du Luberon a permis d'identifier une action majeure pour la préservation des paysages à mener sur le périmètre de l'AOP Luberon : l'élaboration d'une charte paysagère spécifique.

L'interaction paysagère entre les terroirs et le massif du Luberon, l'importance du tourisme, l'arrivée de nouveaux riverains de culture citadine, les effets du changement climatique et les proccupations environnementales des exploitants dont la majorité s'oriente vers des pratiques vertueuses sont autant de motivations pour engager une telle action.

Le Syndicat des Vignerons de l'AOC Luberon a ainsi décidé d'engager cette action, qui a pu être lancée en 2021 grâce au financement du GAL Haute Provence Luberon.

L'élaboration de la charte a ensuite été portée par le Syndicat avec le soutien du Parc naturel régional du Luberon, et avec la participation de nombreux acteurs du territoire.



La campagne de La Tour d'Aigues, sud Luberon, crédit photo Françoise Delville



Fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun pour préserver et valoriser les paysages du périmètre de l'AOP

Une Charte est un outil constitué d'un diagnostic, d'une stratégie et d'une feuille de route pour agir, et d'engagements de partenaires pour la mise en oeuvre des actions.

La vocation de cette charte paysagère et environnementale est tout d'abord de maîtriser et améliorer les paysages du territoire de l'AOP, viticoles bien sûr, mais pas uniquement, car l'ensemble des motifs paysagers du territoire participe de sa perception générale : vignes, autres cultures, motifs naturels, urbanisation traditionnelle et nouvelle, route, patrimoine historique monumental et vernaculaire...

Il s'agit également de poursuivre les efforts de valorisation de l'AOP, ancien terroir mais jeune appellation, en lien avec son paysage et auprès de nouveaux riverains peu habitués à la vie «à la campagne».

Le volet environnemental de la charte a vocation quant à lui à accompagner les transformations des cultures et des paysages dans les efforts faits par les agriculteurs pour modifier leurs pratiques en faveur de l'environnement et de la qualité des vins.

Il s'agit aussi de s'adapter au changement climatique, à ses effets sur la nature et les cultures, sur les vins eux-mêmes.

In fine, cette charte doit contribuer à faire évoluer le cahier des charges de l'AOP Luberon, pour qu'il puisse lui aussi permettre au vin, à la vigne et aux viticulteurs de se maintenir et continuer à contribuer à l'Aura paysagère du Luberon.



La campagne au pied de Bonnieux, nord Luberon, crédit photo Françoise Delville

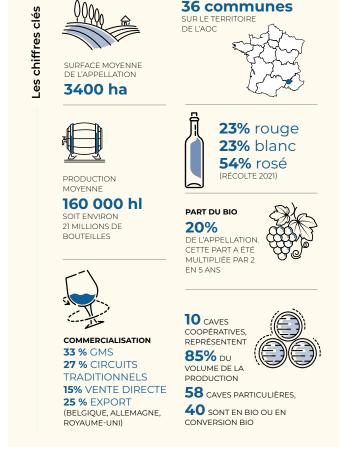
Révéler un terroir patrimonial, entièrement inscrit dans le Parc Naturel Régional du Luberon, entre Vallée du Rhône et Méditerranée

Le parcellaire de l'AOP Luberon représente près de 3 400 hectares répartis sur 36 communes du Vaucluse. Il est entièrement inclus dans le périmètre du Parc naturel régional du Luberon, 185 000 hectares, qui, avec l'AOP Ventoux et l'AOP Pierrevert est très marqué par la présence de la vigne.

La Réserve de Biosphère et le Géoparc reconnaissent également une patrimonialité forte au terroir de l'AOP, traduisant tout à la fois un art de vivre de la terre ancestral, et une géodiversité exceptionnelle.

Le massif du Luberon s'impose quant à lui comme le liant naturel de ce terroir, dans un dialogue paysager où la montagne domine les vignobles, qui à leur tour, soulignent la montagne...

Enfin, les villages et les châteaux du Luberon, à l'aura internationale, pittoresques et appréciés représentent une Provence historiquement noble et soignée, à laquelle la campagne et la viticulture en particulier sont profondément associées.





Situation de l'AOP Luberon au sein des vins de la vallée du Rhône (représentés en gris ci-contre) et chiffres-clés (ci-dessus) Eléments extraits du dossier de presse AOP LUBERON (à retrouver sur www.vins-luberon.fr)

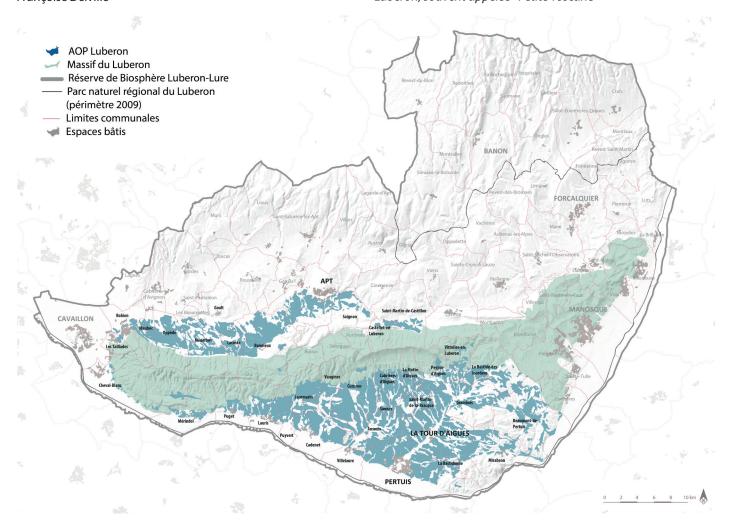




La campagne de Bonnieux-Lacoste au printemps, crédit photo Françoise Delville



La campagne viticole hivernale du Pays d'Aigues dominée par le Luberon, souvent appelée «Petite Toscane»



Carte de localisation du parcellaire de l'AOP Luberon au sein de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure

Ansouis Pertuis Cheval-Blanc Lourmarin Oppède Saignon Les Taillades La Tour-d'Aigues, Vaugines Cucuron Maubec Pertuis Saint-Martin-de-Apt Bonnieux Castillon La Bastide-des-Peypin-d'Aigues Goult Ménerbes Cabrières-d'Aigues Jourdans Saint-Martin-de-la-Villelaure Puget Cadenet Grambois Mérindol Brasque La Bastidonne Vitrolles-en-Castellet-en-Lacoste Mirabeau Puyvert Sannes Luberon Beaumont-de-Luberon Lauris La Motte-d'Aigues Robion

Valoriser la diversité géologique, paysagère... et gustative

Le terroir de l'AOP est particulièrement diversifié.

Se déployant tout autour du massif du Luberon, le parcellaire bénéficie d'expositions diverses et de variations climatiques notables.

Le socle géologique est lui aussi complexe apportant aux vins des déclinaisons multiples d'arômes.

La ressource en eau est quant à elle fortement marquée par la proximité ou l'éloignement des cours d'eau et la possibilité ou non d'irrigation, les précipitations étant aussi localement très constratées.

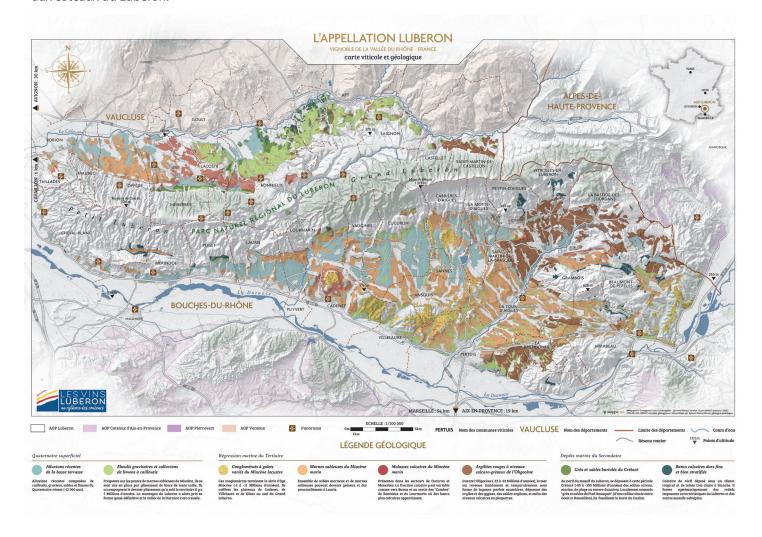
L'organisation variée des vignes dans la campagne, souvent mêlées à d'autres cultures et à des formations naturelles, crée des situations agroécologiques variées qui participent des conditions de cultures, et offrent des agencements les plus divers: coteaux, terrasses, plaines, pentes douces...

La vigne s'étage par ailleurs sur une plage d'altitudes relativement large, entre 160 et 500 m, de la plaine durancienne aux coteaux du Luberon.

Ajoutons à ces paramètres géographiques la diversité des cépages, d'âge des ceps, des pratiques culturales et d'élevage, nous obtenons un panel de vins rouges, blancs et rosés rarement aussi varié sur un périmètre d'AOP si restreint.

Cette diversité peut être regroupée au sein de quatre grands types de terroir :

- Un terroir à dominante d'épandage caillouteux, ou éboulis au pied du massif
- Un terroir à dominante marneuse, plutôt au Nord et à l'Est du massif
- Un terroir à dominante sableuse, on trouve aussi des safres (argile limoneuse durcie mais friable au doigt), au Nord-Ouest et au Sud-Est
- Un terroir à dominante de conglomérats, le plus rare, dont on trouve quelques zones au Sud-Est





Affirmer une jeune appellation, sur l'un des plus anciens territoires viticoles de France

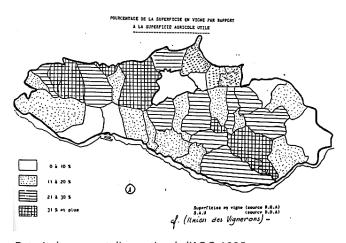
Comme en atteste le bas-relief retrouvé à Cabrières, représentant le transport d'amphores de vins par halage sur les rivières du sud de la France, daté du lle siècle après J.C. et conservé au Musée Lapidaire d'Avignon, la vigne était ancestralement cultivée dans le Luberon.

Les appellations ont été créées en 1935 (Loi Capus). Mais celle du Luberon ne vit le jour qu'en 1951 en Vin Délimité de Qualité Supérieure (VQDS). Elle devint «Appellation d'Origine Contrôlée Côtes du Luberon» en 1988, puis AOC Luberon en 2009.



BAS-RELIEF DE CABRIÈRES-D'AIGUES (VAUCLUSE). - M. Héron de Villefosse a décrit et étudié de curieuses sculptures qui lui avaient été signalées dans cette localité et qui paraissent avoir fait partie d'un monument assez important. Le fragment le plus remarquable représente une scène de halage : des hommes tirent une barque à l'aide de cordes attachées à une sorte de mât dressé dans la barque. Un autre homme, qui a pris place à l'intérieur de celle-ci, paraît lui donner la direction au moyen d'une rame. Des barriques figurent la cargaison. Au-dessus de cette scène, un registre supérieur offre sept vases alignés dont plusieurs sont clissés. L'épaisseur des pierres ne permet pas de penser qu'elles ont appartenu à un sarcophage; elles proviennent plutôt d' « un monument funéraire portant les attributs d'un grand industriel en huile ou en vin de la région, dont le commerce s'étendait probablement en mer. ou au moins à la Durance, alors parfaitement navigable,

Bulletin monumental, 1913, pages 288-289



Extrait du rapport d'expertise de l'AOC, 1985

LES GRANDES DATES **DE L'APPELLATION** LUBERON

1920 - Création de la première cave coopérative à Bonnieux

1925 - La cave coopérative de la Tour d'Aigues utilise le nom Coteaux du Luberon

1951 - Sous l'impulsion d'Amédée Giniès, l'appellation d'origine Vin Délimité de Qualité Supérieure (VDQS) est reconnue par un jugement du Tribunal d'Apt

1966 - Création de Marrenon, structure de commercialisation qui fédère les caves coopératives

1977 - Création du Parc Naturel Régional du Luberon

1988 - Reconnaissance de l'AOC Côtes du Luberon

2002/2003 - L'appellation entame sa révolution culturelle. Suite à une crise de surproduction, 190 000 hectolitres cette année-là, une véritable prise de conscience a lieu, l'appellation capitalise sur la qualité.

2009 - Le nom de l'AOC devient Luberon

2016 - Lancement des Wine & Dine

Mieux connaître les paysages, pour mieux les soigner et mieux s'organiser tous ensemble

Caractériser les paysages de l'AOP est l'étape initiale incontournable.

Elle passe par l'identification de ce qui fait singularité et lien du terroir, là, c'est facile : c'est le Luberon !

Mais c'est aussi comprendre plus précisément comment s'organise la vigne dans le paysage, comment elle se décline et se perçoit, quels sont les éléments qui l'accompagnent et font qu'un paysage caractérise particulièrement tel ou tel secteur du territoire de l'AOP...

La première tâche est donc la recherche, l'arpentage... qui aboutit à un «découpage» du territoire en unités paysagères homogènes, qui font sens et se différencient les unes des autres.

Treize unités paysagères ! C'est bien le signe de la grande diversité de ces paysages. Et au-delà, chaque unité est également encore scindée en petites unités...

Comprendre ensuite les processus en cours et anticiper ceux qui pourraient se mettre en place et conduire à des modifications des paysages, constitue la seconde étape de l'étude.

A partir des enjeux ainsi mis à jour, il s'agit de définir une stratégie pour les paysages de demain : accompagner des transformations inévitables, restaurer les paysages dégradés, préserver et valoriser ce qui est précieux...

Puis vient l'élaboration de la feuille de route, programme d'actions et d'engagements entre partenaires, pour tendre à la concrétisation de ces objectifs.

L'heure est aujourd'hui à la mise en oeuvre.



crédit photo EPerrin



Se rencontrer et collaborer

Plusieurs rencontres ont eu lieu tout au long de l'étude, regroupant les vignerons, les communes, les communautés de communes, les acteurs du tourisme, de l'environnement, de l'agriculture, du patrimoine, le Parc du Luberon...

Entre réunions, exposés, expositions et ateliers de travail, les dégustations ont bien sûr pris leur place, tentant d'utiliser le vocabulaire du paysage pour définir les profils aromatiques... exercice complexe!

Bien au-delà de séances laborieuses, ce sont de véritables moments de convivialité qui ont facilité l'échange, le partage de connaissances et d'expériences, et qui ont motivé la poursuite d'efforts collectifs, pour le vin, la vigne et les paysages.

En sus de ces rencontres, une enquête a été proposée aux vignerons. Les réponses sont détaillées en annexe, mais voici quelques extraits ci-contre:









L'image que nous percevons d'un lieu, du pays, a à la fois quelque chose de concret, de visuel, et quelque chose d'abstrait qui fait appel au ressenti.

C'est avant tout notre cadre de vie, mais c'est aussi ce qui nous distingue des autres.



crédit photo StudioCerise

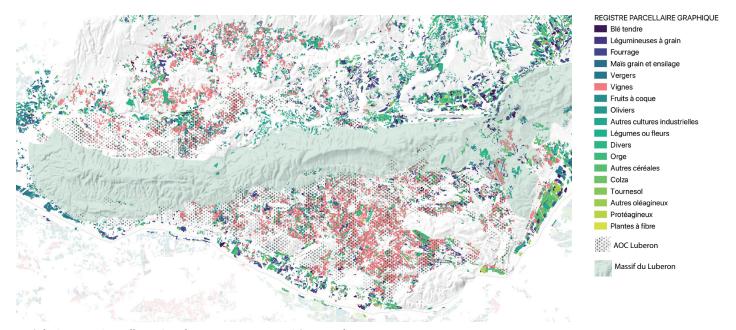
Le paysage, c'est un tableau vivant, naturel ou façonné par la main de l'homme.

Parcelles petites à moyennes, en coteaux... la vue sur le Luberon, arrondi, vert, les paysages de l'AOC Luberon diffèrent du Ventoux caillouteux, du terroir des Provence qui est plus argileux, grès gris, du Rhône aux vignes AOP très basses...tout cela en général... mais il y a autant de particularités à chacun des vignobles que de vins produits.

LES PAYSAGES DE L'AOP LUBERON

La vigne omniprésente, composante essentielle des paysages du Luberon

A l'échelle du Luberon, la vigne est une facette qui participe à la qualité paysagère générale, parmi d'autres cultures et espaces naturels. Mais lorsque l'on consulte les cartographies représentant les espèces cultivées en agriculture sur le territoire, telles que par exemple, le Registre Parcellaire Agricole, force est de constater la prédominance de la vigne au Sud du massif et au Nord-Ouest (réprésentée ci-dessous en rose). C'est un motif géographique et par conséquent paysager majeur, notamment dans le Pays d'Aigues et dans le Pays d'Apt.



Tiré du Registre Parcellaire Graphique, 2022, source Géoportail

Les multiples facettes des vignobles

La diversité d'implantation s'exprime dans l'altitude, entre 160 et 500 mètres, mais également dans la configuration du relief : plaine, versants, coteaux...

En particulier, les formes des parcelles reflètent celles du relief et s'intègrent à la pente le plus souvent grâce aux terrasses, ce qui structure les versants et témoigne d'un savoir-faire ancestral pour retenir la terre et l'eau.

Le lien visuel avec le Luberon, le petit et le grand, est toujours présent, mais toujours différent... d'un endroit à une autre, d'une saison à l'autre, d'une heure à l'autre...

On y retrouve aussi la nette différence entre AOC Nord Luberon et Sud Luberon. Exposition, climat et degré de pentes, sont différent, les paysages viticoles également.

L'association avec d'autres cultures, des fruitiers, des céréales, des fourragères ou aromatiques participe des couleurs, de la géométrie, des variations saisonnières...

Les liens avec les structures naturelles « sauvages » ou plantées : bocages, clairières, bosquets, forêts... sont plus ou

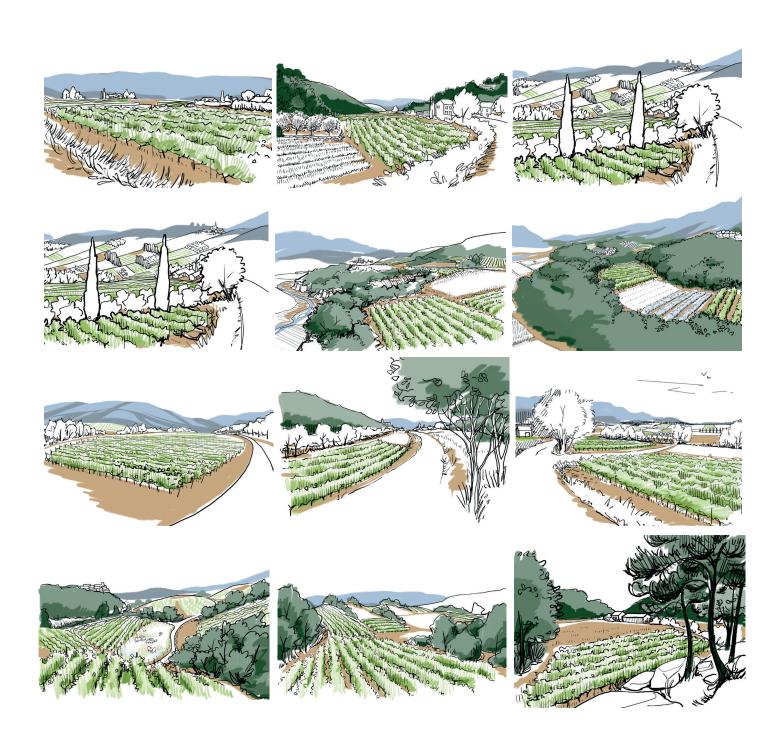
moins intimes et créent ainsi des micro-unités paysagères. L'impact des saisons sur la vigne... les multiples couleurs des sols, les fleurs messicoles... démultiplient encore les combinaisons paysagères possibles.

Enfin, les constructions associées des plus humbles aux plus majestueuses : murets, cabanons, caves, domaines... silhouettes des châteaux et des villages, ponctuent et achèvent la caratérisation locale de chaque parcelle de vignoble...



crédit photo StudioCerise





Dès qu' on arrive dans la campagne, de tous côtés on voit des vignes... Suivant la saison toutes les couleurs flamboient... du vert tendre au printemps... du sombre au plus chaud de l'été et toutes les couleurs de l'automne... et sans parler de la roquette à la sortie de l'hiver... suivant le terrain.

Le «grand découpage»

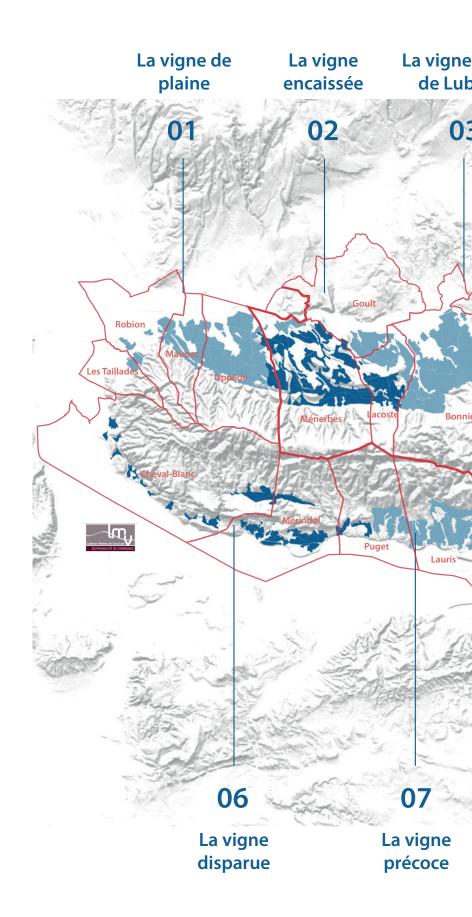
Les paysagistes, le Parc du Luberon et les vignerons ont identifié pas moins de 13 unités paysagères... parce qu'il fallait bien s'arrêter de découper!

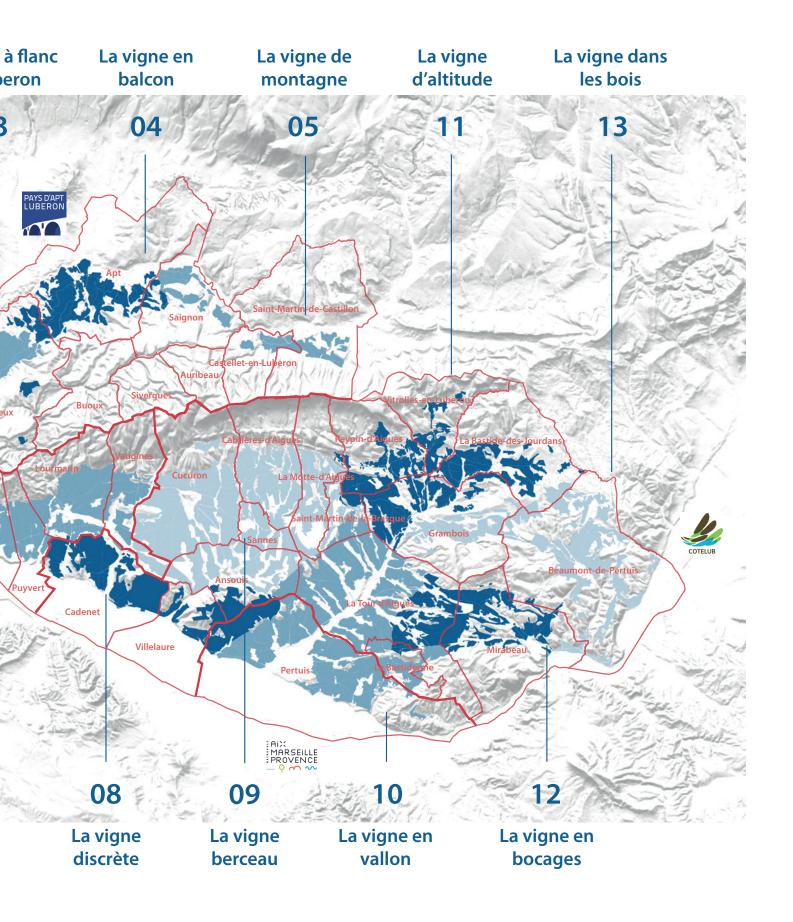
On entend par unité paysagère un espace géographique dont les composantes diffèrent et/ou s'organisent de façon singulière par rapport à d'autres espaces.

Les composantes paysagères principales dans le Luberon sont nombreuses : le massif lui-même, ses versants, ses forêts... les parcelles agricoles, ce qui y est cultivé, leurs formes, la présence de végétal naturel en leur sein et/ou aux abords... les cours d'eau et leurs ripisylves... les constructions humaines, qu'elles soient traditionnelles ou modernes, d'habitations, d'activités dont agricoles bien sûr, les routes et chemins, les infrastructures comme les lignes électriques, les antennes, etc.

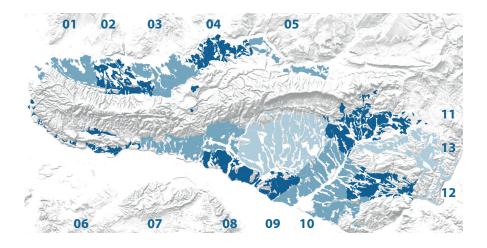
La délimitation et la dénomination de ces 13 unités paysagères viticoles (qui correspondent à un minimum de différenciation) s'appuient sur :

- la morphologie du terrain (plaine, coteaux...)
- l'altitude
- la position vis-à-vis du massif du Luberon, et le caractère du lien visuel entrenu avec ce dernier
- la proportion de la vigne dans l'espace, vis-à-vis des composantes naturelles ou d'autres types d'agriculture
- nord/sud Luberon
- forme et taille des parcellaires
- aspect des rangées
- gestion du relief en terrasses de culture
- la densité des bâtis
- la couleur de la terre
- le caractère « lové », voire caché, de certains espaces très isolés des autres
- l'influence micro-climatique sur le cycle de la vigne
- la présence historique de la vigne





Panorama des Unités Paysagères Viticoles



01 - LA VIGNE DE PLAINE

À la frontière entre plaine comtadine et Luberon, un paysage agricole très habité



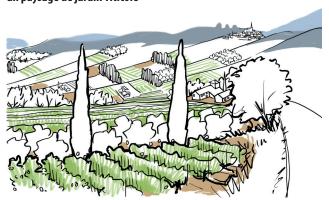
02 - LA VIGNE ENCAISSÉE

Un paysage viticole à petite échelle, entre affleurements calcaires et forêt méditerranéenne



03 - LA VIGNE À FLANC DE LUBERON

Sous la protection des silhouettes de Bonnieux et de Lacoste, un paysage de jardin viticole



04 - LA VIGNE EN BALCON

Entre Luberon et Calavon, un balcon majestueux sur le bassin d'Apt



05 - LA VIGNE DE MONTAGNE

Une ambiance presque montagnarde pour une vallée douce, passage entre Luberon et Lure



06 - LA VIGNE DISPARUE

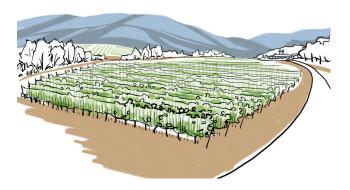
Une tout petit terroir sans vignoble, au pied sud du Petit Luberon





07 - LA VIGNE PRÉCOCE

La vigne au pied du Luberon, avec en point d'appel la porte du massif de la combe de Lourmarin



08 - LA VIGNE DISCRÈTE

Entre Durance et Pays d'Aigues, une vigne au coeur des collines de Lauris et Cadenet



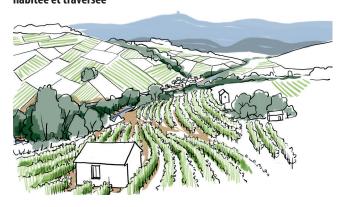
09 - LA VIGNE BERCEAU

Un paysage agricole prospère et intime, lové au creux du versant Sud du Luberon



10 - LA VIGNE EN VALLON

Les vignobles de la vallée de l'Eze, habitée et traversée



11 - LA VIGNE D'ALTITUDE

Au plus près des sommets du Luberon, la vigne-passage vers les cols



12 - LA VIGNE EN BOCAGES

Des vignes aux parcelles laniérées, à l'allure bocagère, au coeur du massif de Mirabeau



13 - LA VIGNE DANS LES BOIS

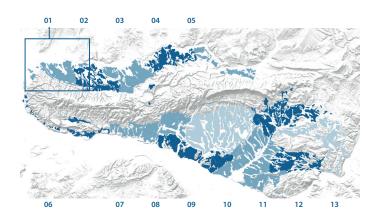
Au coeur du massif de Mirabeau, des parcelles viticoles en clairières



On aurait pu définir autant d'unités paysagères que de domaines!



01 - LA VIGNE DE PLAINE



À la frontière entre plaine comtadine et Luberon, un paysage agricole très habité

De la pointe nord-ouest du Petit Luberon aux premières collines de la commune de Ménerbes, la vigne s'installe sur les dépôts alluvionnaires de la vallée du Calavon-Coulon.

Ce terrain plat offre des vues sur le Mont Ventoux au nord et contraste avec la verticalité soudaine du versant nord du Petit Luberon.

La vigne côtoie des parcelles fourragères et des vergers, chênaies et oliveraies.

Etonnamment, sur cette extrémité est de la plaine comtadine, les haies de cyprès sont très peu présentes.

Cela est peut-être dû à la proximité des Monts de Vaucluse qui affaiblissent le mistral.

Dans cette campagne très habitée, de nombreuses bâtisses anciennes rythment le paysage.

Les villages implantés en piémont constituent ici des évènements discrets et ponctuels car ils se situent en dehors des axes de communication (Oppède) et/ou sont englobés dans leur étalement urbain (Robion, Maubec).

Communes Les Taillades, Maubec, Ménerbes, Oppède, Robion

Cave du Luberon - Domaine des Peyre - Domaine Guillaume Gros - Domaine de la

Citadelle - Domaine de la Garelle - Domaine de la Royère - Domaine Meillan Pagès

Présence de la vigne MOYENNE, les cultures sont assez mixtes

Orientation & Nord-Ouest, 110 à 220 m d'altitude

Relativement frais, le site est parcouru par le Mistral

Climat Amplitude thermique : 12,1 °C

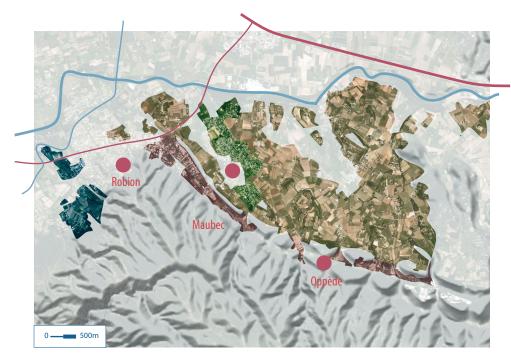
Pluviométrie: 673 mm

Sol - Terroir Dominance sableuse

Plaine alluviale avec quelques collines boisées isolées, au pied du Petit Luberon

Irrigation Possible







Entre Maubec et Oppède, un grand nombre de parcelles viticoles a disparu au profit de l'extension urbaine.



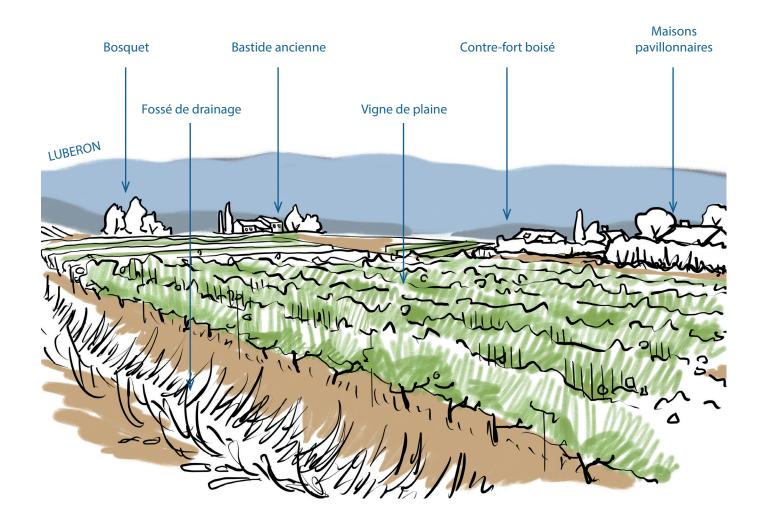
Au coeur de l'unité, les parcelles viticoles se déploient entre Luberon et Coulon, dans un contexte d'agriculture



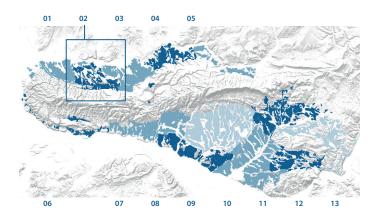
À l'ouest, quelques parcelles sont situées dans la plaine comtadine.



Au pied du Luberon, une petite vallée parallèle à la crête offre un cadre très intime à la vigne.



02 - LA VIGNE ENCAISSÉE



Un paysage viticole à petite échelle, entre affleurements calcaires et forêt méditerranéenne

Située principalement sur la commune de Ménerbes, cette unité paysagère est marquée par sa topographie.

Sur une avancée calcaire du Petit Luberon, l'unité est travaillée par un système de petits vallons secs au fond desquels la viticulture s'est principalement installée en plus des coteaux et plateaux.

Bien que majoritaire parmi les cultures, la perception de

la vigne est atténuée par les nombreux boisements du relief. Ces forêts mixtes de pins et de chênes confèrent à la vigne une atmosphère intime et préservée.

Quelques cultures en restanques subsistent au sud de l'unité.

Le village de Ménerbes apparaît comme un joyau au coeur de cette nature méditerranéenne domestiquée.

Communes Lacoste, Ménerbes, Oppède

Domaine de Font Léale - Domaine de Marie - Domaine des Cancélades - Domaine des **Domaines & Caves**

Jeannes - Domaine Ruffinatto - Domaine Laurent Thérond - Domaine des Cancélades -

Brianconceu - Le vignoble Ensoleillé - Anne Hugues

Présence de la vigne MOYENNE, les boisements sont très présents

Orientation & Nord, 130 à 330 m d'altitude altitude

Au nord du petit Luberon, le climat est frais mais peu exposé aux vents, la pluviométrie

est importante

Amplitude thermique: 12,1 °C

Pluviométrie: 673 mm

Sol - Terroir Dominance marneuse

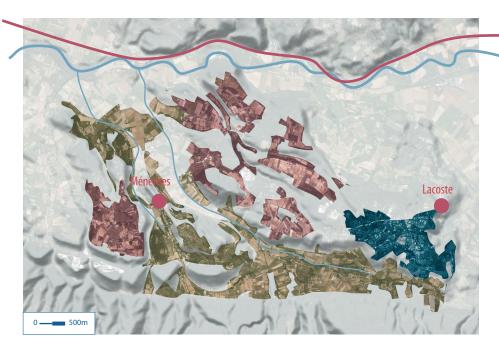
Succession de petits vallons secs et cultivés, forte présence du boisement **Paysage**

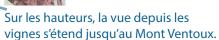
Irrigation en partie avec le réseau du Canal de Provence, indispensable pour les cultures **Irrigation**

en plateau et en coteau.



Climat



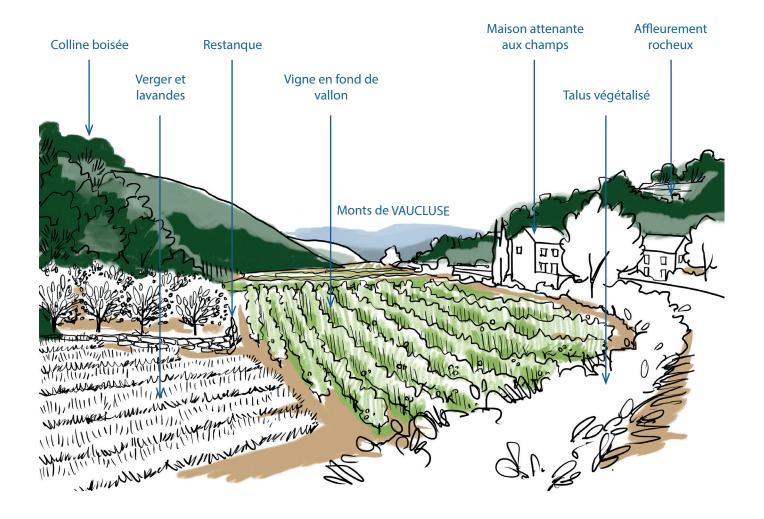




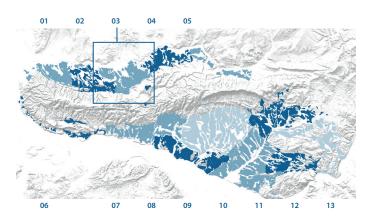
En partie est, les vignes côtoient l'étalement urbain de Lacoste.



En fond de vallons, la viticulture occupe la majorité des terrains plats ainsi que quelques restanques dans la partie la plus proche du Luberon.



03 - LA VIGNE À FLANC DE LUBERON



Sous la protection des silhouettes de Bonnieux et de Lacoste, un paysage de jardin viticole

Du bord du Calavon aux villages de Lacoste et Bonnieux, la vigne remonte un grand glacis constitué de dépôts colluvionnaires.

La forme en amphithéâtre de ce secteur dominé par les deux villages emblématiques qui se font face, crée une véritable homogénéité paysagère à laquelle nous avons rattaché un secteur plus intime situé en balcon à l'ouest de Lacoste.

La vigne est bien implantée dans tout le secteur avec

l'arboriculture et nouvellement les lavandes. Côté Calavon, ce sont les parcelles céréalières qui dominent tandis que côté Luberon, les vergers se font de plus en plus présents.

De nombreux bosquets, haies et talus créent sans cesse des variations dans le paysage.

La présence de nombreuses bastides rénovées ponctue ce caractère noble et tenu du paysage, à la manière d'un grand jardin viticole.

Communes Bonnieux, Goult, Lacoste

Cave de Bonnieux - Château La Canorgue - Château Les Eydins - Domaine de la Choye

Domaines & Caves - Le Clos du Tilleul - Cave coopérative de Lumières - Domaine de l'Angèle - Mas Edem -

Domaine de Font Léale - Chateau les Eydins - Margan JP et N

Présence de la vigne MOYENNE, cultures mixtes, champs de lavandes, arboriculture et vignobles

Orientation & Nord, 160 à 340 m d'altitude

Au nord du Petit Luberon, le climat est relativement frais mais peu exposé aux vents

Climat Amplitude thermique : 14,1 °C

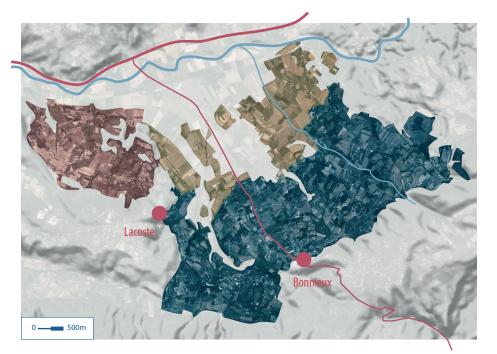
Pluviométrie: 623 mm

Sol - Terroir Dominance marneuse et d'épandage caillouteux sur hauteurs

Paysage Pente douce remontant du Calavon aux contre-forts du plateau des Claparèdes

Irrigation Possible







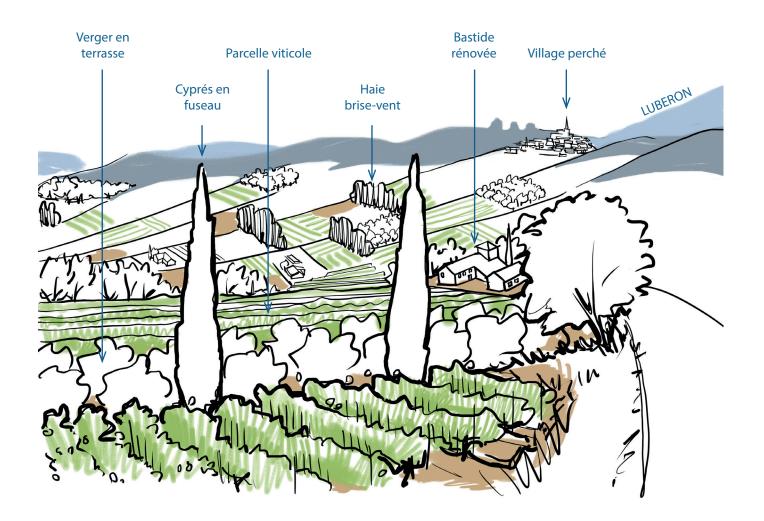
En contre-bas, la vigne côtoie des parcelles céréalières dans un paysage très ouvert.



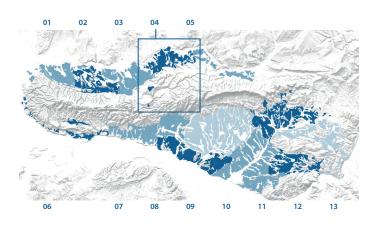
Plus haut, les restanques, les vergers et les bosquets confèrent au paysage une certaine densité végétale au caractère très entretenu.



À l'ouest, une rupture de pente plus forte isole une partie du secteur. Dans cette zone, la vigne est en balcon au dessus du bassin d'Apt.



04 - LA VIGNE EN BALCON



Entre Luberon et Calavon, un balcon majestueux sur le bassin d'Apt

Cette unité paysagère est positionnée en contre-fort nord du Luberon, entre versant et Calavon.

Elle constitue un véritable balcon sur le bassin d'Apt, avec en fond les Monts de Vaucluse.

C'est aussi une unité paysagère particulièrement fréquentée, car elle est traversée par la départementale depuis Lourmarin, via sa combe.

Quelques restanques, des coteaux boisés, des minicanyons rythment un étagement depuis le lit enfoncé du Calavon jusqu'au versants du Luberon. Cet espace est également parcouru de ruisseaux.

Un certain mitage résidentiel de l'espace et des vignobles s'est installé en approchant d'Apt.

Communes Apt, Bonnieux, Saignon

Domaines & Caves

Château de l'Isolette - Château de Mille - Domaine de Mayol - Les Vins de Sylla - Cave de

Bonnieux

Présence de la vigne MOYENNE, cultures mixtes y compris fouragères

Orientation & altitude

Nord, 200 à 500 m d'altitude

Climat frais et sec, relativement exposé aux vents froids des Alpes

Climat Amplitude thermique : 14,1 °C

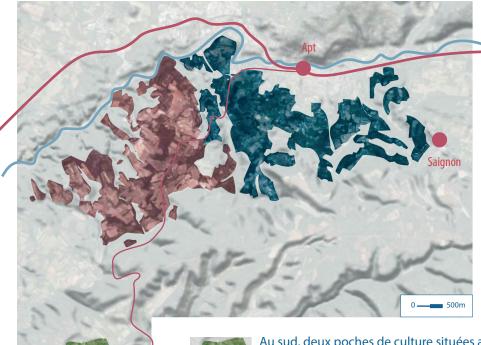
Pluviométrie: 623 mm

Sol - Terroir Dominance marneuse

Paysage Contre-fort du plateau des Claparèdes, le site est en balcon sur la vallée du Calavon

Irrigation à préciser







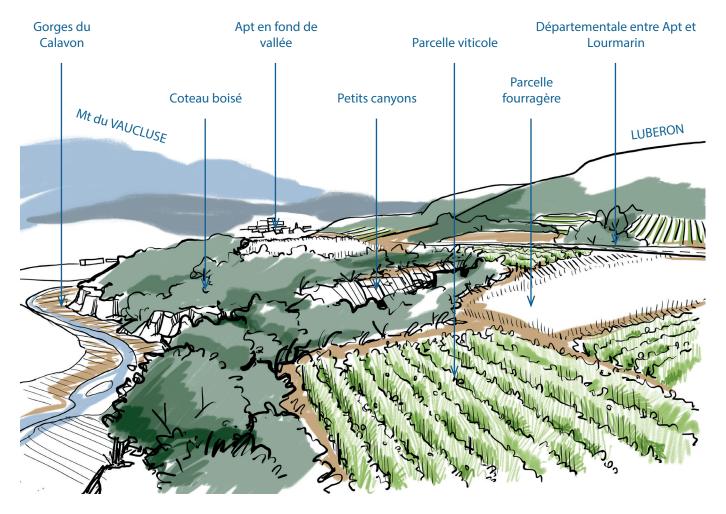
À l'ouest, la vigne s'étale en restanques à mi-pente du Luberon et domine le bassin d'Apt.



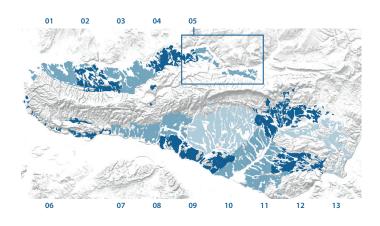
À l'est, la vigne côtoie les maisons individuelles de la fin du XXe siècle et surplombe la ville d'Apt.



Au sud, deux poches de culture situées au coeur du massif du Luberon sont concernées par l'AOC. Très éloignées des autres espaces de culture, elles restent très confidentielles.



05 - LA VIGNE DE MONTAGNE



Une ambiance presque montagnarde pour une vallée douce, passage entre Luberon et Lure

Au pied des larges pentes du Grand Luberon, la vallée du Calavon se resserre.

La plaine est étroite mais douce, l'ambiance apparaît tout à coup mixte entre Méditerranée et montagne. On y retrouve de nombreuses cultures, dont la lavande, et souvent, un couvert de givre en hiver.

L'étagement des cultures est marqué, avec de petites parcelles disposées en mosaïque sur des micro-plateaux. Sous 200 m d'altitude, les fourragères et céréalières, puis, jusqu'à 450 m, la vigne, le lavandin, des vergers et des céréales. Enfin, au-dessus de 450 m, c'est le domaine du lavandin et de la chênaie, verts et balncs, des chênes truffiers.

A l'ouest, l'unité est plus habitée avec la proximité de Saignon.

A l'est, l'atmosphère est plus sauvage. Le paysage y est marqué humainement de seulement quelques fermes massives isolées.

Communes Castellet, Saignon, Saint-Martin-de-Castillon

Domaines & Caves Domaine Alloïs en AOP Ventoux

Présence de la vigne FAIBLE, parcelles fouragères, lavandes, céréales et vignes

Orientation & altitude

Nord, 250 à 450 m d'altitude

Au nord du Grand Luberon, le climat est assez froid, l'hiver rude et les amplitudes

thermiques jour/nuit élevées. Les précipitations sont importantes et le vent froid des

Climat Alpes souffle.

Amplitude thermique: 15,9°C

Pluviométrie: 676 mm

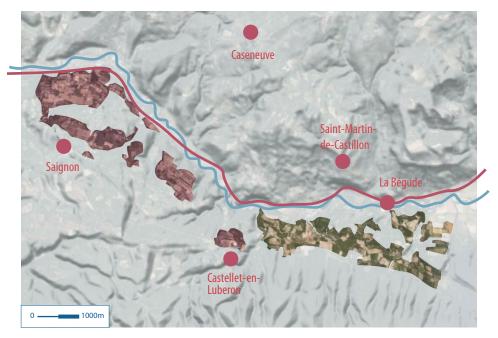
Sol - Terroir Dominance marneuse

Paysage Sur le bas des pentes boisées du Grand Luberon, le site domine une partie étroite du

val du Calavon.

Irrigation Non



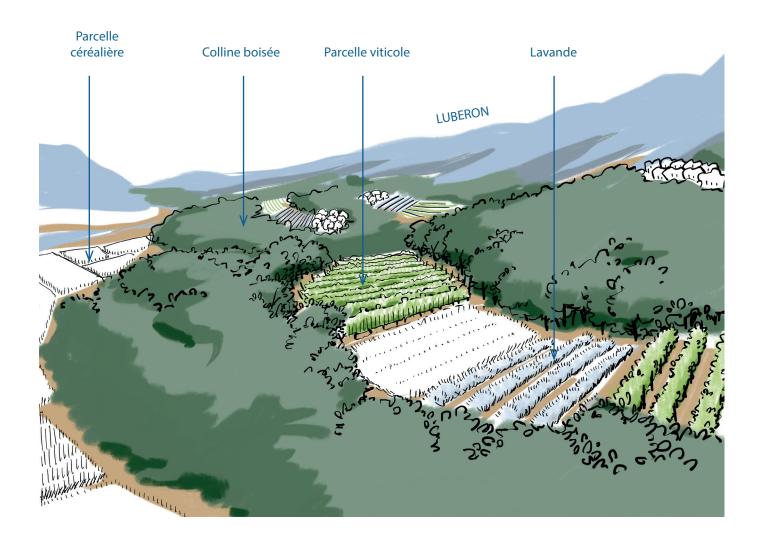




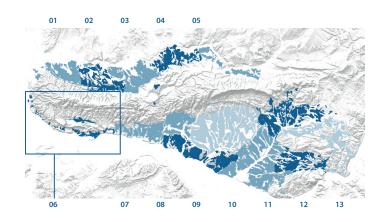
À l'ouest, les espaces agricoles sont étagés, morcelés et entourés par des chênaies méditerranéennes.



À l'est, l'espace agricole est plutôt d'un seul tenant et s'étale au bas des grandes pentes boisées du Luberon.



06 - LA VIGNE DISPARUE



Une tout petit terroir sans vignoble, au pied sud du Petit Luberon

De la pointe ouest du Luberon au milieu de la commune de Puget, cette unité paysagère s'étend en collier de perles au pied du versant sud du Petit Luberon.

Ce secteur a la particularité de ne présenter (à notre connaissance) aucune parcelle viticole encore en exploitation.

Situés au dessus du canal Saint-Julien, ces terrains relativement plats n'ont jamais été irrigués, ils sont occupés aujourd'hui d'oliviers.

Sous la pression de la vallée de la Durance et de ses axes de communication, les terrains agricoles ont pour beaucoup été transformés en terrains à bâtir.

Communes Cheval-Blanc, Mérindol, Puget

Domaines & Caves

Présence de la vigne INEXISTANTE, arboriculture, notamment oliveraies

Orientation &

Sud-Ouest, 110 à 310 m d'altitude

Situé au sud du Petit Luberon, le climat est chaud et sec et exposé au Mistral

Climat Amplitude thermique : 14,1 °C

Pluviométrie : 673 mm

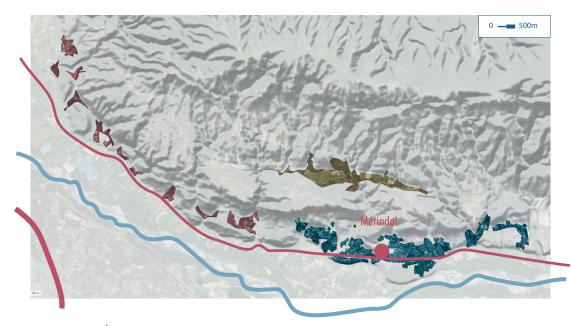
Sol - Terroir Dominance d'épandage caillouteux

Paysage
Niché entre les falaises du Petit Luberon et le canal Saint-Julien, le site est constitué

d'une série de poches anciennement agricoles, aujourd'hui largement loties.

Irrigation Non







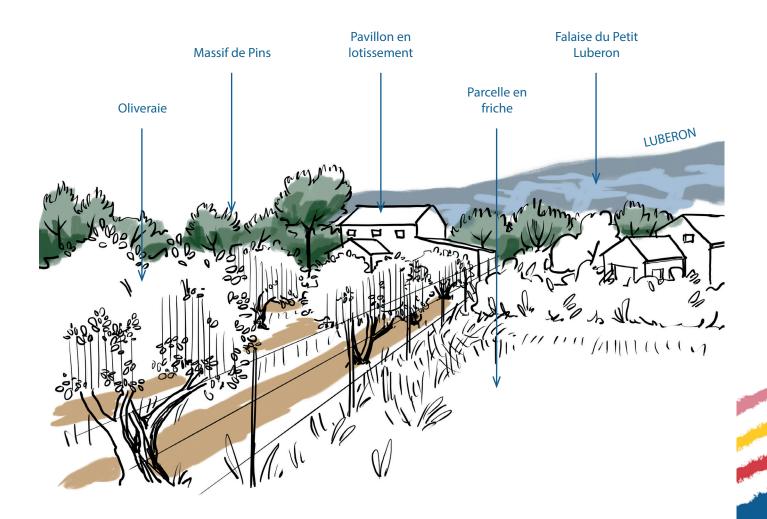
Au-dessus de Mérindol, un domaine occupe un long replat dans les pentes du Luberon, mais sans vigne.



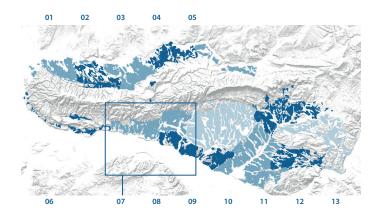
À l'ouest, les parcelles non exploitées de vigne de l'AOC sont nichées entre les petites collines au pied du Luberon.



Autour de Mérindol, la majorité des parcelles a été urbanisée. Il reste cependant de nombreuses oliveraies.



07 - LA VIGNE PRÉCOCE



La vigne au pied du Luberon, avec en point d'appel la porte du massif de la Combe de Lourmarin

Cette unité paysagère se déroule de la Durance à Lourmarin, et constitue l'une des principales portes d'entrée du Luberon, et peut-être la plus «célèbre», car elle mène à la combe de Lourmarin et la traversée du massif.

Très habitée de multiples bâtisses agricoles et pavillon, elle reflète ce mitage traditionnel provençal de la campagne.

La route la traversant est spectaculaire, car elle expose la vigne directement au pied du Luberon.

Les châteaux renforcent ce caractère assez spectaculaire, ainsi que l'Aiguebrun et sa ripisylve.

Communes Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert, Vaugines

Domaine de Fontenille - Domaine de MasLauris - Château Constantin - Château

Domaines & Caves Fontvert - GAEC des Hauts Pimpants - Les caves Louérion - Château La Verrerie -

Château Saint Pierre de Méjans - Domaine Michel Isouard - Sébastien Arnal

Présence de la vigne MOYENNE, cultures mixtes

Orientation & Sud, 170 à 370 m d'altitude

Au sud du Petit Luberon, climat chaud, sec, exposé au Mistral - Amplitude thermique :

Climat 12,1 °C

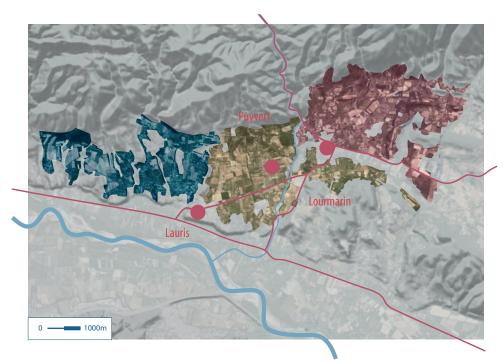
Pluviométrie: 673 mm

Sol - Terroir Dominance d'épandage caillouteux sur sol argileux

Paysage Site légèrement valloné en pied de Luberon

Irrigation À préciser







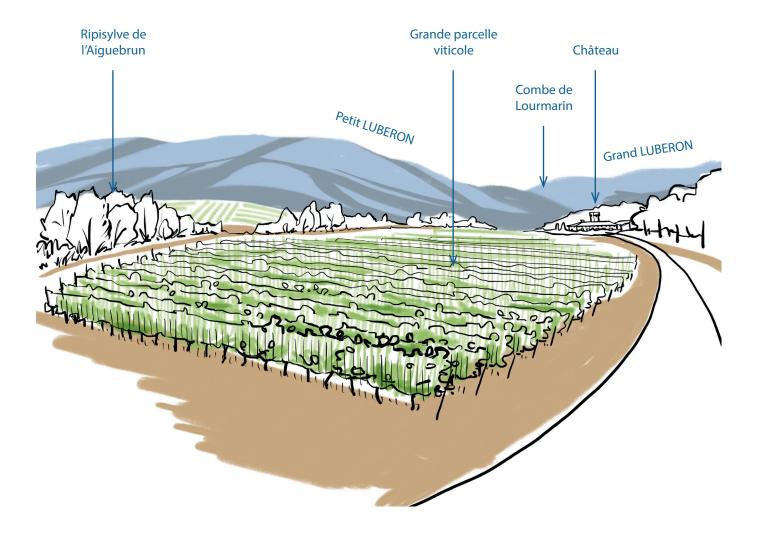
Au nord, de nombreuses maisons et oliveraies sont présentes au milieu des vignes.



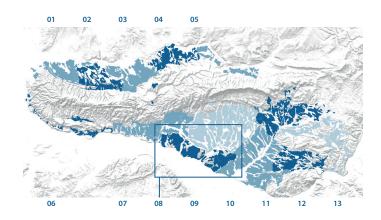
Autour de l'Aiguebrun, les parcelles viticoles profitent de larges espaces plats en pied de Luberon.



À l'ouest, un grand domaine viticole est présent tandis que les parcelles proches de Lauris sont dispersées entre les maisons.



08 - LA VIGNE DISCRÈTE



Entre Durance et Pays d'Aigues, une vigne au coeur des collines de Lauris et Cadenet

Entre Lauris et Cadenet, cette unité paysagère s'installe dans les collines de la rive droite de la Durance.

petites vallées L'urbanisation y est toute proche.

L'agriculture est présente au fond des petites vallées traversantes qui mènent vers le Pays d'Aigues.

Mais le paysage est peu marqué par la vigne qui apparaît en mosaïque.

Luberon, comme un rempart face à la grande rivière.

Cette unité marque la transition entre Durance et

Communes Ansouis, Cadenet, Pertuis, Villelaure

Domaines & Caves

Les caves Louérion - Domaine les Jardinettes - Domaine de la Pousterie - Domaine st

Jean - SCEA l'Arche - GAEC Joly - Cave des Bons Sachants

Présence de la vigne MOYENNE à FAIBLE, cultures mixtes

Orientation & Sud, 150 à 290 m d'altitude

Au sud du Petit Luberon, climat chaud et sec

Climat Amplitude thermique : 12,1 °C

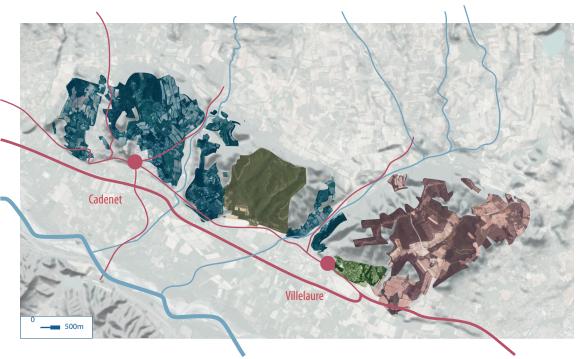
Pluviométrie: 673 mm

Sol - Terroir Dominance d'épandage caillouteux

Paysage Collines boisées et balcons sur la Durance et le Pays d'Aigues

Irrigation À préciser







À l'est, un vallon viticole en cul-de-sac s'articule autour d'un château.



Parcelles urbanisées

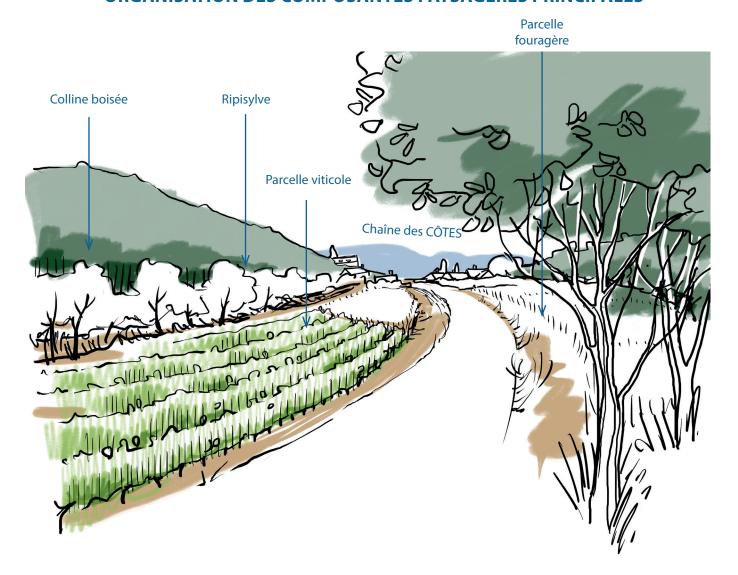


En partie ouest, les parcelles agricoles sont installées le long des axes de communication traversant les collines.

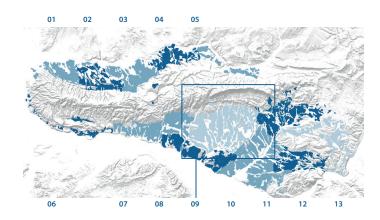


Entre Cadenet et Villelaure, un grand massif foretier est classé dans l'AOC.

ORGANISATION DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES PRINCIPALES



09 - LA VIGNE BERCEAU



Un paysage agricole prospère et intime, lové au creux du versant Sud du Luberon

De Vaugines à Cabrières, la vigne occupe une large plaine ondulée constituée d'épandages caillouteux et sableux.

Dominée au nord par le Luberon et arrêtée au sud par les collines de Villelaure, cet écrin agricole constitue une image d'Epinal du vignoble à la provençale, souvent qualifié de «Toscane provençale».

Les parcelles sont restreintes, irrégulières. La vigne est dominante, tout en côtoyant des vergers et des parcelles céréalières. Le paysage, bien qu'ouvert, se découvre au fur et à mesure en passant une colline, un bosquet ou une ripisylve. L'eau est bien présente sous forme de talwegs orientés nord/sud et de systèmes d'irrigation.

La présence de villages dominants emblématiques ainsi que de nombreux cabanons et mas donnent un caractère pittoresque à cette plaine viticole, qui acceuille la route des châteaux.

La haute altitude et la multiplicité des micro-orientations confèrent à ce territoire un potentiel d'excellence de l'AOC.

Communes

Ansouis, Cabrières-d'Aigues, Cucuron, La Motte-d'Aigues, Peypin-d'Aigues, Sannes,

Vaugines

Château Turcan - Coopérative Vinicole des Coteaux - Domaine des Fourques - Domaine des Marchands - Domaine des Vaudois - Le Temps des Sages - Cave Louérion - Château

Domaines & Caves la Sable - Domaine les Vadons - GAEC Martialis - La Cavale - Domaine la Bastide du

Claux - Château de Sannes - Domaine Amourdedieu - Domaine de la Méage - Domaine

les Valdons - Mas Saint Jean

Présence de la vigne TRÈS FORTE, les vignobles sont majoritaires

Orientation & Sud, 240 à 480 m d'altitude

Au sud du Grand Luberon, climat chaud, sec, peu venteux

Climat Amplitude thermique : 14,1 °C

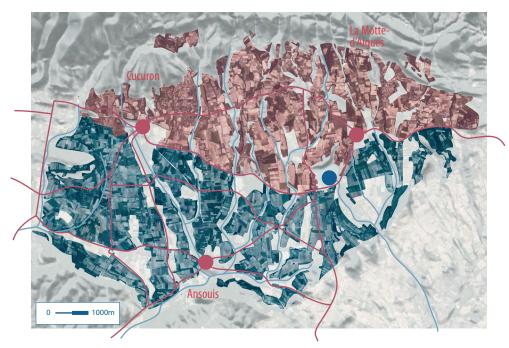
Pluviométrie: 623 mm

Sol - Terroir Dominance d'épandage caillouteux et sableux

Paysage Plaine ondulée parcourue de ripisylves et collines boisées

Irrigation Oui







Au nord, la vigne remonte les pentes du Luberon et des vues s'ouvrent vers le sud, au delà de la Durance. C'est le domaine des «collets».



L'étang de la Bonde et le réseau de rivières et de canaux marquent le paysage avec leurs ripisylves.

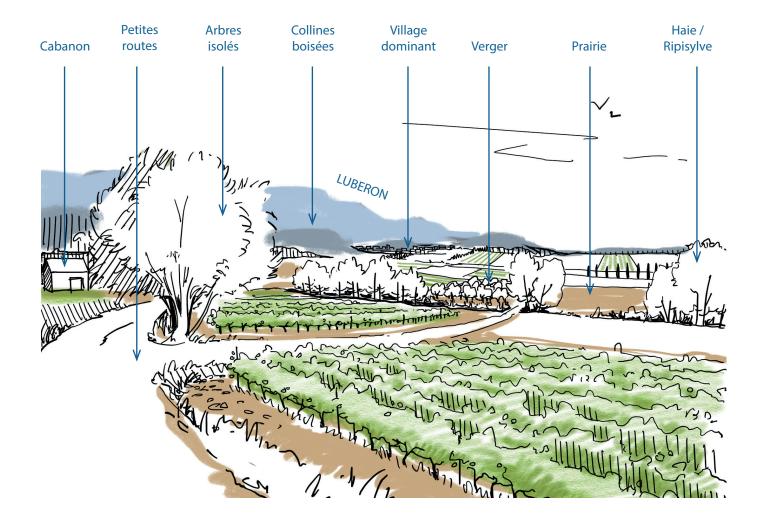


Au sud, les vignes sont installées dans un grand bassin borduré au nord par le Luberon et au sud par des petits massifs boisés.

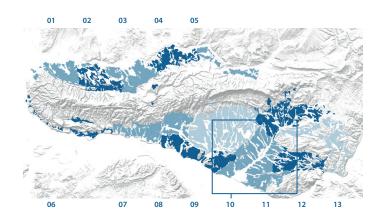


Les villages dominants, plus ou moins perchés mais toujours hors d'eau, sont reliés par un réseau de routes rurales très dense.

ORGANISATION DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES PRINCIPALES



10 - LA VIGNE EN VALLON



Les vignoble de la vallée de l'Eze, habitée et traversée

La rivière de l'Èze a creusé un vallon, marquant au sud du Luberon, séparation entre Massif de Mirabeau et Pays d'Aigues. De nombreux bosquets bordent la rive gauche de l'Eze.

Cette vallée est très habitée et traversée. Les communes de Pertuis et de la Motte-d'Aigues y sont de plus en plus proche.

De nombreux cabanons, historiquement dédiés au repos des hommes et chevaux, les domaines viticoles, la ville et les villages en fond de vallée ainsi que les longues ripisylves de la rivière, sont les caractéristiques propres de ce val d'Eze.

On y retrouve aussi des châteaux monumentaux.

Communes La Bastidonne, La Tour-d'Aigues, Pertuis

Château La Dorgonne - Domaine le Novi - Domaine les Perpetus - Domaine Rafinel

- Marrenon, vignobles en Luberon et Ventoux - Terres Valdeze - Château de Val Joanis -**Domaines & Caves**

Château Grand Callamand - Coopérative Vinicole - EARL Le Collet Vert - Domaine Laura

Aillaud

Présence de la vigne TRÉS FORTE

Orientation &

Sud, 180 à 320 m d'altitude altitude

Chaud et sec, pluviométrie basse

Climat Amplitude thermique: 14,1 °C

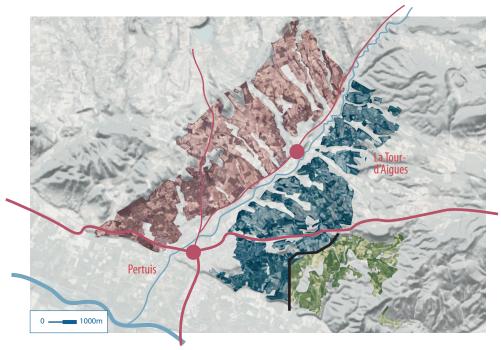
Pluviométrie: 623 mm

Sol - Terroir Dominance sableuse et conglomérat

Paysage Vallon de l'Eze

Irrigation Oui







En rive gauche, le relief est assez accidenté et les parcelles viticoles sont petites, mais s'étendent jusqu'à Pertuis.

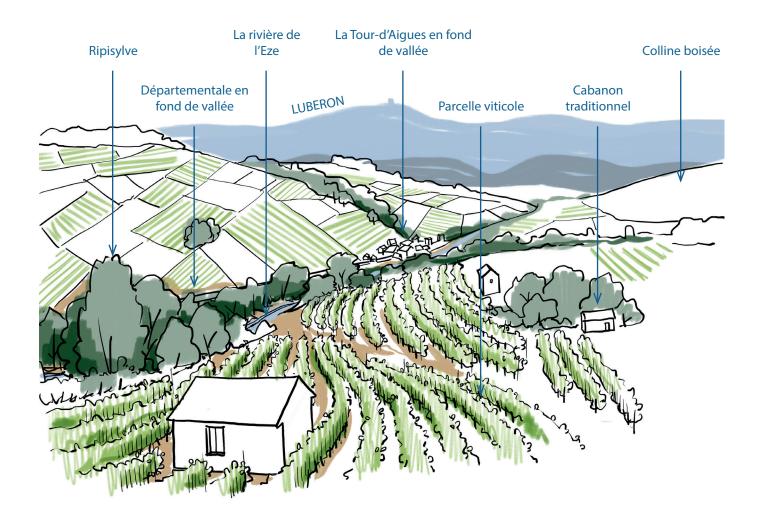


Au sud-est, les parcelles remontent sur Mirabeau, au coeur de boisements.

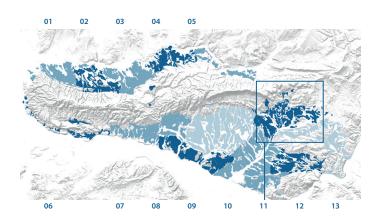


En rive droite, la viticulture est très majoritaire et s'étale sur de grandes parcelles.

ORGANISATION DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES PRINCIPALES



11 - LA VIGNE D'ALTITUDE



Au plus près des sommets du Luberon, la vigne-passage vers les cols

Cette unité paysagère est la plus proche des sommets du Luberon.

Haute vallée de l'Eze, elle mène vers les cols de Vitrolles et de Montfuron, passage en hauteur du Luberon, en «négatif» de celui de la Combe de Lourmarin.

Les terres, en coteaux, y sont très colorées, beaucoup plus ocre qu'ailleurs en Sud Luberon.

Le paysage est marqué, aussi, par la silhouette imposante du village perché de Grambois.

Enfin, cette portion du territoire de l'AOC est très marquée par la présence de l'élevage. Plusieurs bergers sont installés à Vitrolles. Leur troupeaux paissent en début de saison dans le Luberon, puis montent à Allos.

Grambois, La Bastide-des-Jourdans, Peypin-d'Aigues, Vitrolles-en-Luberon, Saint-Communes

Martin-de-la-Brasque

Domaines & Caves Les Coteaux de Grambois - Domaine de Cabrery

Présence de la vigne MOYENNE, alternance de parcelles fourragères et de vignobles

Orientation &

Sud, 350 à 500 m d'altitude altitude

Relativement frais pour un versant sud Luberon. Pluviométrie élevée. Peu exposé aux

vents.

Climat Amplitude thermique: 15,9 °C

Pluviométrie: 676 mm

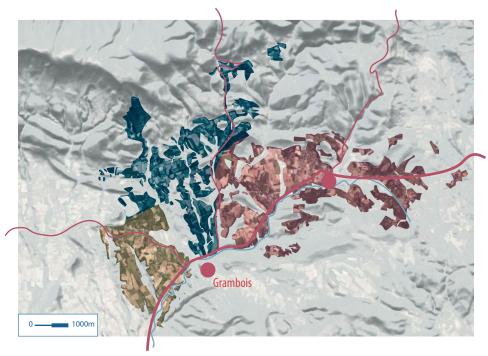
Sol - Terroir Dominance marneuse

Pentes hautes du Luberon, assez douces et surplombées par le village-marqueur de **Paysage**

Grambois

Irrigation Non







En montant vers Vitrolles, la vigne s'installe à même la pente du Grand Luberon.

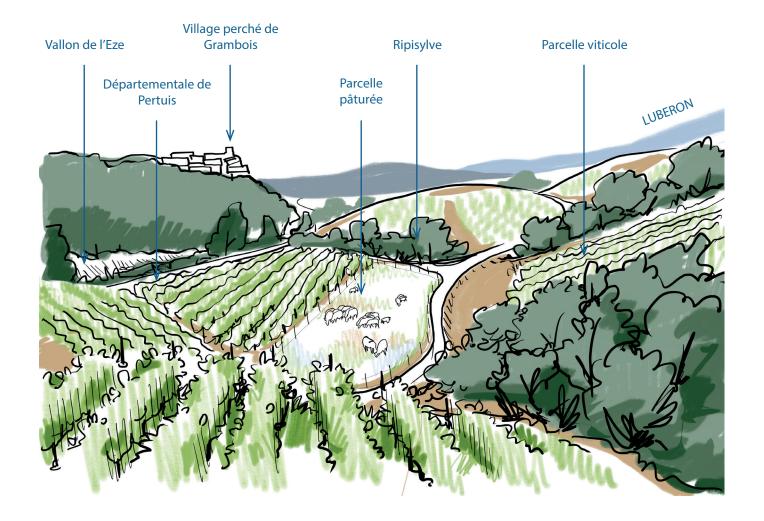


Autour de La Bastide, l'ouverture ponctuelle du paysage permet de voir la chaine du Luberon.

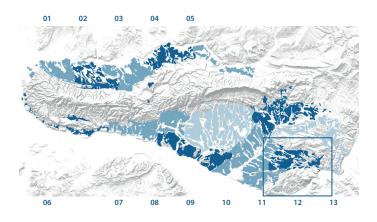


Au Sud, la présence du village perché de Grambois et la couleur ocre de la terre donnent une image d'Epinal du terroire luberonnais.

ORGANISATION DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES PRINCIPALES



12 - LA VIGNE EN BOCAGES



Des vignes aux parcelles laniérées, à l'allure bocagère, au coeur du massif de Mirabeau

Sur les hauteurs de la rive gauche de l'Eze, cette unité paysagère s'installe entre les collines de Mirabeau.

Cette zone est également très peu habitée.

La structuration géométrique de ses parcelles est très caractéristique: des lanières déroulées avec soin d'est en ouest, évoquant un paysage de bocage, très vert et très arboré de haies ou de bosquets linéaires.

Communes La Tour-d'Aigues, Mirabeau

Domaines & Caves Château de Clapier, Domaine les Perpétus

Présence de la vigne MOYENNE, cultures mixtes fourragères et vignobles

Orientation &

Sud-Est, 260 à 450 m d'altitude altitude

Relativement frais pour un versant sud Luberon. Pluviométrie élevée. Peu exposé aux

Climat Amplitude thermique: 15,9°C

Pluviométrie: 676 mm

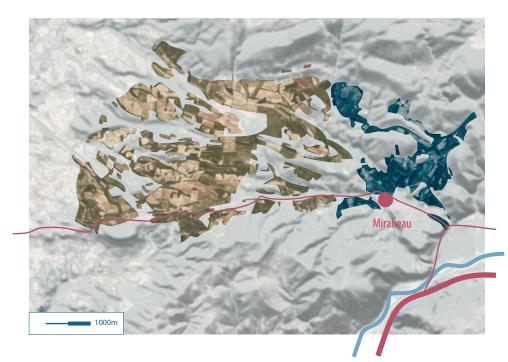
Sol - Terroir Dominance marneuse

Paysage vallonné et parcelles très géométriquement agencées, entre collines boisées **Paysage**

de toute part

Irrigation Non





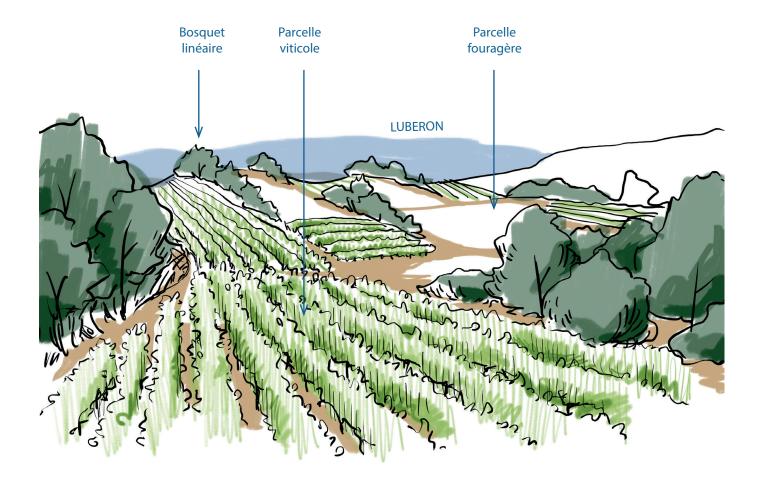


À l'est, la topographie se ressert et les champs s'organisent autour du village de Mirabeau.

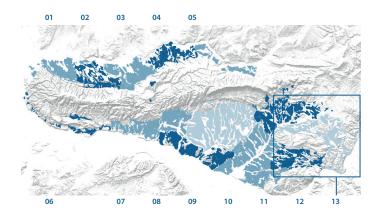


À l'ouest, les parcelles sont orientées est-ouest et entrecoupées de longs bosquets linéaires, évoquant un paysage de bocages.

ORGANISATION DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES PRINCIPALES



13 - LA VIGNE DANS LES BOIS



Au coeur du massif de Mirabeau, des parcelles viticoles en clairières

Au milieu d'un massif boisé très dense, de chênes et de pins, les vignobles accompagnés ponctuellement d'autres cultures, s'installent en poches, parfois très étendues. Les vues sont beaucoup plus fermées qu'ailleurs sur l'AOC, sauf à l'ouest, où l'on découvre la chaîne du Luberon dans sa longueur.

Les fermes sont massives, avec de grands hangars, et la présence de l'arbre est très forte.

Communes Beaumont-de-Pertuis, Grambois

Domaines & Caves Vignobles Mont Thabor - Domaine Regarde Moi Venir - Domaines Esus-Beauvence

Présence de la vigne MOYENNE, en mixité avec des activités de pastoralisme

Orientation & Sud-Est, 240 à 450 m d'altitude

Relativement chaud avec une pluviométrie assez élevée

Climat Amplitude thermique : 15,9 °C

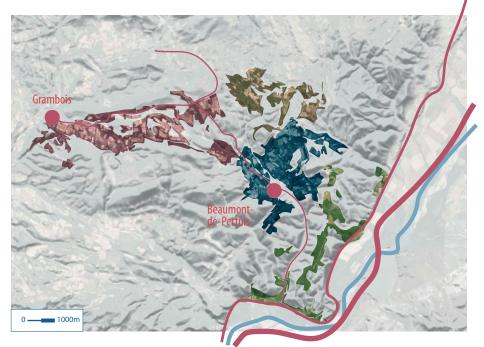
Pluviométrie: 676 mm

Sol - Terroir Dominance marneuse à l'est, sableuse à l'ouest

Paysage Forestier aux grandes poches viticoles

Irrigation Non







Au nord, le terrain semble aride et sec et la vigne partage le paysage avec les parcelles fouragères.



Autour de Mirabeau, la forêt laisse sa place à l'activité agricole et pastorale.

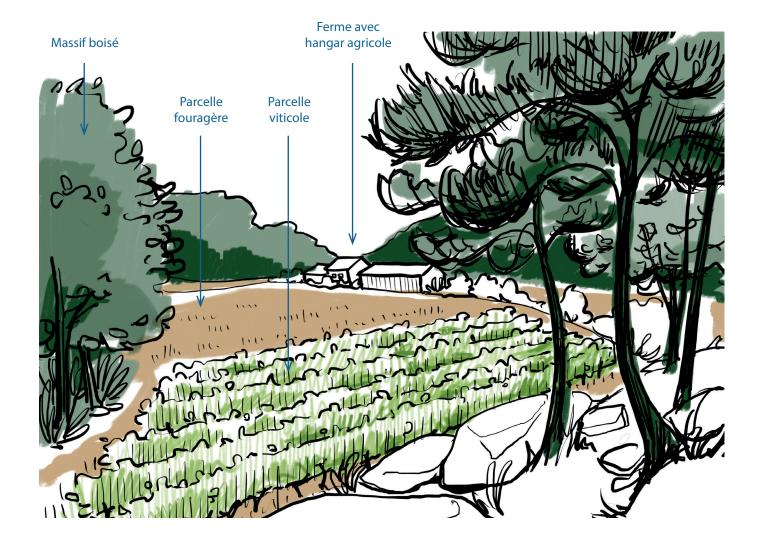


Côté Durance, les parcelles de crête ont été abandonnées à la forêt tandis que les terres proches du lit majeur sont demeurées agricoles.



À l'ouest, la vigne occupe un petit plateau agricole offrant de très belles vues sur la chaîne du Luberon.

ORGANISATION DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES PRINCIPALES



Les grands enjeux révélés

L'étude et les échanges avec les acteurs et les vignerons du territoire ont révélé de nombreux enjeux paysagers communs à l'ensemble de l'AOC, et des enjeux plus spécifiques sur certaines unités paysagères.

Au-delà même de la qualité des paysages viticoles et du territoire, c'est bien la pérenité de la viticulture qui se trouve mise en question. Face à l'urbanisation qui consomme du foncier et qui pose le problème d'un nouveau voisinage qui ne connaît pas la campagne. Face au changement climatique et à ses conséquences sur les cultures et la nature. Face, également, à la problématique de la transmission.

Enfin, la notoriété de l'AOC a été pointée comme un facteur décisif de l'avenir des paysages, parce que c'est en l'affirmant que répondre à ces enjeux deviendra possible.

LES ENJEUX PRINCIPAUX SONT:

L'URBANISATION

L'enjeu porte tout autant sur la consommation foncière du parcellaire AOC de façon absolue, ce qui diminue la part «composante paysagère viticole» dans le paysage, que sur son morcellement, entraînant des problèmes de voisinage et d'accès. Mais il porte aussi sur l'ensemble de l'activité agricole, dans une relation bilatérale, car le maintien d'un capital actif agricole est un facteur de limitation de cette urbanisation. Le maintien de la disponibilité des friches est en jeu. La pression immobilière est par ailleurs forte sur de nombreux secteurs, ce qui pose problème aussi pour la disponibilité locative de la main d'oeuvre agricole. Enfin, la qualité de l'urbanisation participe bien sûr de celle des paysages, et il est constaté une certaine banalisation dans les nouvelles constructions et dans les aménagements. C'est l'authenticité ici qui est en jeu.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

En termes d'adaptation et d'atténuation. Pour la vigne, ce sont les modes de cultures, la ressource en eau, les cépages, et peut-être aussi la question du parcellaire à réajuster, pour aller plus en altitude.

LA RESSOURCE EN EAU

En 2022, de janvier à septembre, il n'y a eu qu'environ 200 mm de pluie, et le territoire n'est pas entièrement irrigable...

Sur certains secteurs non irrigués, il faudrait désormais amener l'eau. Sur l'unité paysagère de la vigne disparue, le secteur le plus chaud et le plus sec de l'AOP, il ne sera plus envisageable de la réimplanter, car elle n'est pas desservie par le canal de Cadenet.

LA FERMETURE DES PAYSAGES ET L'ENTRETIEN DES BOIS, AINSI QUE LE MAINTIEN DE LA VIGNE EN SITUATION DE COUPURE DE COMBUSTIBLE DANS LES SECTEURS DE RISQUE INCENDIE DE FORÊT

L'enfrichement de certaines parcelles abandonnées en pleine forêt accentuent le risque incendie. L'activité viticole peut aussi avoir un rôle déterminant dans la prévention et la lutte contre les feux de forêt. (unités n°8, 12 et 13 en particulier)

LA PRÉSERVATION, L'ENRICHISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Elle passe par des pratiques respectueuses mais aussi par la préservation et la reconstitution de structures agroécologiques.

LA PROTECTION DE LA SÉQUENCE MORPHOLOGIQUE ORIGINELLE DES SOLS (ESPACES BOISÉS, COLLINES, ETC.)

Et au-delà de ce respect, celui du travail des anciens notamment des terrasses de culture, qui limitent l'érosion et retiennent les eaux de pluies.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

C'est une question importante pour les exploitants, pour contribuer à cette transition, et aujourd'hui pour des raisons économiques.



LE MAINTIEN DE LA POLYCULTURE

On constate une tendance à la disparition des autres cultures au profit de la viticulture (unité n°3 notamment). Les cultures telles que la cerise subissent aussi des difficultés, et demandent une adaptation, avec de nouvelles pratiques (filets par exemple), pas forcément acceptées dans le paysage. La polyculture est pourtant essentielle pour la diversité des paysages, pour la biodiversité, et d'un point de vue économique, pour mieux faire face aux aléas.

LA TRANSMISSION ET L'INSTALLATION DES **JEUNES**

Cette question fondamentale est liée à de nombreuses problématiques: la complexité et le coût des processus de transmission et d'installation ; la question foncière et celle du logement ; la méconnaissance des métiers de la vigne aujourd'hui alors que les techniques sont aujourd'hui innovantes et valorisantes; des conditions économiques difficiles. Le maintien des agriculteurs et des emplois en place est également en question.

LES RELATIONS DE VOISINAGE, NOTAMMENT **AVEC LES NOUVEAUX ARRIVANTS MAIS AUSSI AVEC LES VISITEURS**

Sur certains secteurs très construits et visités, la reconnaissance du rôle des viticulteurs et agriculteurs vis-à-vis de la qualité du paysage constitue un enjeu important pour une meilleure compréhension et cohabitation.

L'ENTRETIEN DES PETITS BÂTIS (VERNACULAIRE)

N'ayant plus de vocation directement «utile» à l'exploitation, cet entretien représente une charge supplémentaire pour le vignerons, qui n'en reçoivent pas de retour alors que cela participe à la qualité paysagère du territoire et à son attractivité.

LE DÉVELOPPEMENT OENOTOURISTIQUE

Pour gagner en notoriété mais également pour mieux lier vins et paysages du Luberon.



PÉRENNISER L'AOP, POURSUIVRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, REDÉFINIR NOTRE IMAGE, **COMMUNIQUER ET COLLABORER...** LES ACTIONS DE LA CHARTE

«Paysage désigne une partie de territoire tel que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations» La définition officielle du Paysage de Convention Européenne du Paysage de Florence de l'an 2000, ratifiée par la France et traduite en droit français, contient les clés de la compréhension pour dimensionner les actions sur les paysages.

Le paysage est en effet une résultante, celle de nos actions combinées, des hommes et de la nature.

Tous les domaines sont concernés : les mécanismes géologiques à l'échelle de temps monumentale, le climat dont les modifications s'intensifient notablement, l'évolution des espèces... pour la nature ; la planification urbaine des territoires, la technologie, l'évolution démographique et celle des modes de vie, l'économie, les choix énergétiques

et écologiques, etc. sont les mécanismes humains dont les actions façonnent et transforment les paysages.

Agir sur les paysages n'est possible qu'en agissant sur ces mécanismes, sur les décisions et les actions des hommes,

C'est pourquoi il a été choisi de présenter la stratégie de la charte, des enjeux aux actions, par grande thématique permettant de regrouper de façon cohérente les leviers d'actions du point de vue de leurs acteurs, et non par unité paysagère.

Un registre d'actions ressort de façon transversale et commune à toutes ces thématiques, c'est celui de la communication et de la collaboration. «Gagner en notoriété», dans tous les domaines et auprès de tous les acteurs, est le fil conducteur transversal de la charte.



Crédit photo EPerrin

Renforcer et systématiser la collaboration entre les intercommunalités, les collectivités de façon générale et l'AOP Luberon pour optimiser l'urbanisation et promouvoir ensemble les Vins du Luberon

La consommation des terres viticoles de l'AOP, et des terres agricoles de façon générale

En 2017, on recense 26% du parcellaire de l'AOC plantés (au sens de l'inscription au Casier Viticole Informatisé (CVI). 28% sont définitivement perdus, parce qu'aménagés ou situés dans des zones non plantables. Des parcelles ont été construites ou aménagées dans plusieurs communes par le passé, alors qu'elles étaient enregistrées au parcellaire de l'INAO. Il s'agit de préserver aujourd'hui le capital parcellaire encore exploité ou exploitable, à minima.

La qualité des parcelles viticoles, l'écologie et la biodiversité, l'architecture...

Les documents d'urbanisme, conçus et animés par les communes et établissements publics de collaboration intercommunales ont la possibilité d'introduire des règles d'urbanisation sur les bâtis, mais aussi sur les voiries, sur le traitement des jardins, des surfaces, et également, de définir des éléments de paysage à préserver, patrimoniaux, etc. En ce sens, la concertation entre vignerons et intercommunalités est importante lors de la rédaction de ces documents.

Le morcellement des terres et ses conséquences dans le paysage : sociales, économiques (bandes de non-traitement, accessibilité...)

Au-delà de la question de la consommation des terres pour d'autres usages que la viticulture ou l'agriculture, on constate un phénomène de morcellement de l'occupation du sol provoquant peu à peu des conflits de voisinage et une difficulté croissante pour les vignerons dans l'exploitation au quotidien de leurs parcelles enclavées au sein de lotissements, devenues parfois même d'accès très compliqué. Là également, la concertation lors de l'établissement des documents d'urbanisme est essentielle afin d'anticiper ces conflits purement liés à l'organisation du territoire.

L'activité économique

La viticulture constitue une activité économique des territoires du Luberon très importante, la première en agriculture. Elle s'impose également comme source d'emploi (pour exemple, l'INSEE rencense en 2020, 4,7 emplois agricoles pour 100 actifs pour la population de Cabrières d'Aigues, alors qu'à l'échelle nationale, ce chiffre tombe à 1,1 %). Enfin, de part sa contribution à l'entretien des paysages et à la préservation de leurs qualités, la viticulture contribue à maintenir l'attractvité touristique du Luberon et son poids économique pour les territoires. La concertation avec les intercommunalités et communes dans le cadre des orientations de développement économique est alors nécessaire, mais pas uniquement, les collectivités sont elles-mêmes leviers de développement, au travers des commandes publiques.

L'attractivité touristique

A l'heure où la population citadine recherche de plus en plus l'évasion, disposer d'un territoire rural est un atout, disposer de produits de qualité également, ce qui contribue à l'image véhiculée du Luberon, souvent associée à la douceur et au bien-vivre. Pour ceux qui ont façonné l'une des composantes majeures des paysages du Luberon, associer les Vins du Luberon et les Paysages du Luberon dans la communication touristique des territoires permettra de mieux identifier l'AOP, reconnaître son rôle de «paysagiste» et le faire «gagner en notoriété».

ACTION 1 - Assurer une communication pérenne entre les vignerons et les collectivités, intercommunalités et communes, région, département

ACTION 2 - Associer plus étroitement l'AOP Luberon à l'élaboration, la révision et les modifications des documents d'urbanisme ; définir un interlocuteur par intercommunalité

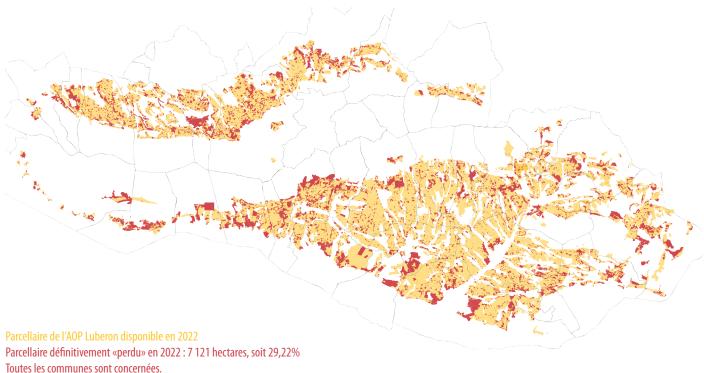
ACTION 3 - Aider au maintien de la disponibilité foncière et à la reconquête des friches

ACTION 4 - Promouvoir l'AOP Luberon



LES PARTENAIRES

Les communes, les intercommunalités, le département de Vaucluse et la Région Sud, le Parc naturel régional du Luberon, les partenaires de l'Agriculture (Chambre d'Agriculture, SAFER, CDPENAF, INAO)



Anticiper et organiser l'avenir de l'AOP avec l'INAO

Relations avec l'INAO

A l'unanimité des viticulteurs et face aux enjeux de maintien de la vigne, de l'appellation et de la qualité des paysages, il apparaît nécessaire de resserrer les relations et la collaboration avec l'INAO, ce qui a d'ores-et-déjà été acté au cours de l'élaboration de la charte.

Valeur paysagère

La reconnaissance du rôle de la vigne dans les paysages de l'AOP et du lien entre l'image du territoire et celle du terroir pourraient être inscrits au cahier des charges de l'AOP dans une future révision.

Valeur environnementale

Le rôle de la viticulture vis-à-vis de la biodiversité et de l'environnement et ses orientations volontaires de transition vers des pratiques plus durables sont des éléments à introduire dans le cahier des charges de l'AOP.

Evolution du cahier des charges pour la pérennisation de l'activité

Comme évoqué précédemment, les transformations du territoire, du climat, et les objectifs environnementaux que se fixent les viticulteurs ont des indicences sur la tenue des critères de l'AOP, et faire évoluer le cahier des charges de l'appellation devient une nécessité.

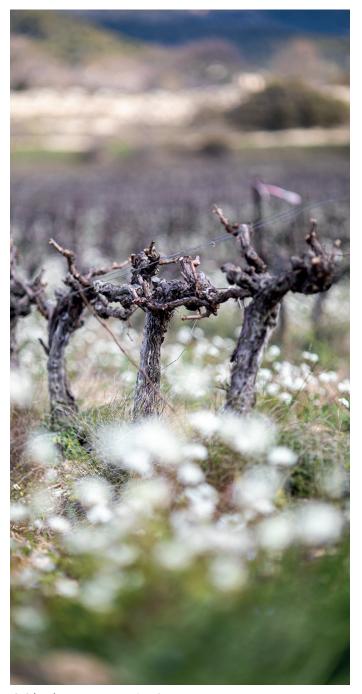
Affinement du parcellaire et capitalisation des nouvelles connaissances, méthodes, pratiques

Au vu de l'évolution de l'urbanisation au sein du parcellaire de l'AOP, du changement climatique aussi, la révision du parcellaire lui-même apparaît comme un enjeu à moyen voire long terme, pour rationnaliser les secteurs vis-à-vis de l'urbanisation, minimiser le risque de morcellement, et envisager de nouveaux secteurs d'extension, en plus haute altitude peut-être....

Enfin, c'est avec l'INAO que la capitalisation des nouvelles connaissances, pratiques, méthodes se fera.

LES PARTENAIRES

L'INAO



Crédit photos VincentAGNES

ACTION 5 - Réviser le parcellaire de l'AOC et faire évoluer le cahier des charges de l'AOC, notamment pour favoriser de nouvelles pratiques plus environnementales et écologiques, permettre de faire face au changement climatique et intégrant la valeur paysagère liée à la viticulture dans le Luberon

ACTION 6 - Resserrer les liens entre le Syndicat, l'INAO, la Chambre d'Agriculture et tous les acteurs du monde de l'agriculture et de la viticulture



L'INAO et le Syndicat des vignerons de l'AOC Luberon travaillent d'ores et déjà ensemble à la rédaction d'un nouveau cahier des charges, notamment sur l'introduction de nouveaux cépages plus adaptés au changement climatique.







Faire face au changement climatique & poursuivre la transition écologique

L'adaptation des vignobles au changement climatique et à ses effets directs et indirects

Cet enjeu est majeur. On observe déjà des problématiques quant à la qualité des vins dont le degré d'alcool à tendance à s'élever, de stress hydrique, de maladies etc. Les vignobles, les vignes, les pratiques doivent continuer d'évoluer afin que la vigne reste présente dans les paysages. Il est également à noter que la vigne joue un rôle indirect dans la lutte contre les effets du changement climatique, celui de coupe-feu. Elle intervient probablement aussi sur le cycle de l'eau, restant l'un des végétaux enfonçant ses racines le plus profondément dans le sol, et favorisant ainsi les remontées capillaires depuis la nappe.

Transition écologique

Contribuer au maintien, voire à l'enrichissement de la biodiversité est l'une des plus nobles tâches de l'agriculture dans sa globalité. De multiples initiaves de conversion vers des pratiques culturales plus adaptées se développent. L'AOP Luberon est à la pointe de cette prise de conscience. Mais pour les vignerons, cette tâche est particulièrement complexe du fait de l'échelle de temps cultural de la vigne, car on ne peut modifier en quelques mois, ni même quelques années les habitudes d'une culture pérenne. Il faut, pour pouvoir juger des effets de lexpérimentation, de la replantation beaucoup de temps...

Transition énergétique

Chez les agriculteurs également, la question de l'énergie est importante, tant en besoin et coût pour les engins, l'exploitation, etc. qu'en potentiel de transition. Le soleil est bien au rendez-vous, le vent aussi, la biomasse... La transition énergétique est ainsi un réel sujet, très lié au paysage car les infrastructures sont de nouvelles composantes qu'il faut intégrer.

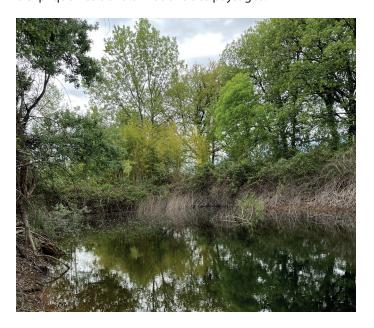
Ressource et qualité de l'eau

La question est préoccupante pour les territoires non irrigués de l'AOP, mais aussi pour ceux qui le sont aujourd'hui... Sur l'unité paysagère «la vigne disparue», aucune possibilité d'irrigation existe à ce jour, ce qui compromet totalement un éventuel retour de la vigne. Sur les unités d'altitude, les canaux n'atteignent pas les parcelles, le niveau des nappes descendent, les pluies sont moins régulières et les orages peu utiles... Trouver des solutions pour stocker, ralentir les ruissellements, réutiliser, etc. sont des enjeux difficiles à relever.

Mais la question de l'eau porte également sur la diminution de la fréquence des pluies et l'augmentation de leur intensité, qui peut accentuer les problématiques d'érosion et de coulée de boue, notamment sur le sud Luberon.

Qualité des sols

L'enherbement inter-rang est de plus en plus pratiqué, son efficacité prouvé, pour des sols vivants, aérés, amendés, plus humides, etc. Cette pratique n'est pas toujours bien vue dans le paysage, certains trouvant que les parcelles regorgent de «mauvaises herbes», qu'elles sont abandonnées. L'acceptation de cette nouvelle composante «sauvage» dans les paysages viticoles, passera, par la pédagogie. Et de façon plus générale, il est nécessaire de valoriser les efforts des viticulteurs et d'expliquer les transformations des paysages.



ACTION 7 - Etudier, échanger, informer, former et soutenir les transformations nécessaires pour faire face aux effets du changement climatique

ACTION 8 - Contribuer à la lutte contre le changement climatique en se servant des atouts du paysage

ACTION 9 - Approfondir et capitaliser les connaissances, anciennes, actuelles, futures

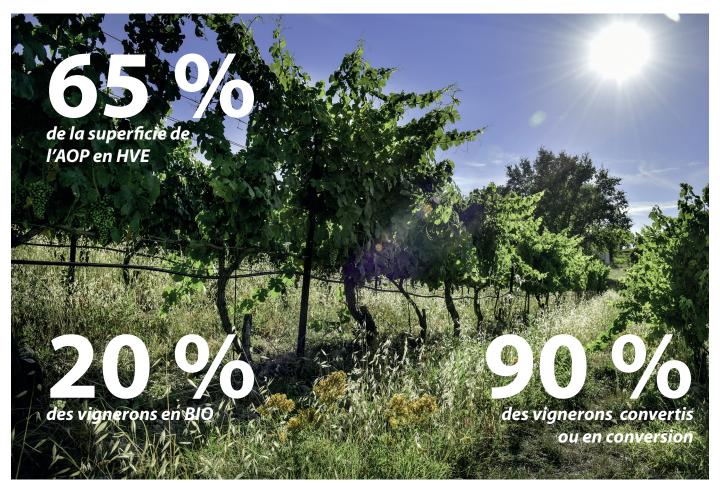
ACTION 10 - Poursuivre les efforts engagés et généraliser certaines pratiques clairement bénéfiques aux cultures

ACTION 11 - Focaliser sur la préservation des sols et de la ressource en eau, thématiques très liées

ACTION 12 - Optimiser la lutte contre la flavescence dorée

ACTION 13 - Valoriser les efforts des vignerons en matière de transition écologique et énergétique





Crédit photo VincentAGNES

LES PARTENAIRES

Les intercommunalités, le Département de Vaucluse, la Région Sud, les partenaires de l'Agriculture et de la Viticulture, le Parc naturel régional du Luberon

Depuis l'arrivée massive HVE dans le vignoble, le paysage a changé, avec l'arrêt des herbicides, la présence de couverts végétaux est de plus en plus importante.

Le vitipastoralisme est en cours d'expérimentation : coopérative de Grambois, Louérion sur 5 hectares, au Château de La Verrerie en 2025...

Certains domaines travaillent dans un objectif d'agroforesterie avec plantations de haies pour certains en projets.

lls nous faut valoriser ces actions et bien d'autres... Le Parc pourra en partie le faire via la rubrique de sa newsletter mensuelle «adaptation et atténuation au changement climatique».

Préserver, entretenir et valoriser le patrimoine bâti agricole, viticole

Le petit patrimoine bâti dans les vignes, bories, puits, cabanons, murets...

Plusieurs conséquences se manifestent à la dégradation de ce petit patrimoine bâti, qui ne sert plus vraiment à l'exploitation agricole avec les pratiques modernes. Au niveau paysager, c'est une évidence : cabanon en ruine et/ou tagué, murets écroulés, bories disparues dans les ronces, etc. confèrent au paysage une valeur négative, celle de l'abandon, du manque de soin. Mais les entretenir, c'est du temps, de l'argent et également des savoir-faire multiples qui se perdent, d'autant plus que la typologie de patrimoine est large, basée sur des techniques de construction différentes d'un secteur à un autre.

Concernant les terrasses, la question est existentielle, car elles permettent de maintenir le sol, la terre, l'eau, abritent une riche biodiversité qui sert aussi à l'agriculture. De nouveaux exploitants non formés pourraient entrepreprendre des travaux de terrassements très néfastes à terme à leur activité et au territoire, s'ils ne sont pas formés, informés.

Les bâtis des caves et domaines et leurs espaces extérieurs

Pour la plupart des vignerons, c'est important. Le domaine est souvent représenté sur l'étiquette, sur internet et soigné sur le terrain, surtout s'il accueille les visiteurs. Les nouveaux choix architecturaux ne sont pour autant pas forcément adaptés aux codes locaux et peuvent créer des discontinuités dans le paysage. A ceci s'ajoute les problématiques de restauration, les coûts et savoir-faire associés, comme pour le petit patrimoine. Les espaces extérieurs subissent également cette influence, entre risque de banalisation et dérives végétales...

Les caves coopératives sont quant à elles toutes différentes. Mieux connaître leur architecture pour mieux les mettre en valeur serait un atout de plus pour gagner en notoriété.

ACTION 14 - Connaître, reconnaître et préserver le petit patrimoine bâti

ACTION 15 - Mieux connaître l'architecture vigneronne (domaines mais aussi caves), accompagner la préservation et la valorisation des bâtis et permettre leur évolution dans une logique autant environnementale que patrimoniale

Veiller à la qualité des parcelles viticoles, au patrimoine naturel & agricole, accompagner les néo-agriculteurs

Le respect du sol, l'érosion, les inondations...

Connaître parfaitement les conditions micro-locales pour l'implantation et l'exploitation agricole est une condition incontournable de réussite pour les nouveaux agriculteurs. Retrouver des fonctionnements à la parcelle qui permettent de maîtriser les risques naturels s'accroissant avec le changement climatique devient également essentiel. En tout état de cause, respecter le sol est primordial, dans un contexte méditerranéen où la sécheresse et les pluies torrentielles ont tendance à les lessiver.

Le patrimoine végétal, et plus largement la nature dans les vignobles

L'enjeu est fort car il ne touche pas uniquement le paysage, mais aussi la biodiversité et aujourd'hui, la contribution au maintien de la viticulture et de l'agriculture en général. Les services rendus par les structures naturelles, fossés, mares, haies, bosquets, arbres isolés... sont suffisamment forts et documentés aujourd'hui pour entreprendre une nouvelle transition. Cet enjeu est traité par ailleurs. Mais cette transition doit aussi être accompagnée, car elle implique des transformations dans le paysage, et des périodes transitoires, justement, qui peuvent être mal perçues, telles que des durées allongées de mise en friche entre arrachage et nouvelles plantations. Encore une fois, informer, faire comprendre, accompagner va être important pour l'acceptation paysagère.

Les vues sur le grand paysage, ouvertures, perspectives, premiers plans

La qualité des parcelles passe également par la qualité de leur perception. Il peut parfois s'agir d'une mise en scène à organiser, depuis les routes, les habitations, les chemins... C'est aussi une question de soin à apporter aux lisières et abords, et de maîtrise de l'enforestement de certains secteurs.

La vigne en elle-même et le savoir-faire

Cépages, pallissage, distance inter-rang, hauteur, pratiques de taille, etc. Tout ce qui touche à la culture et l'entretien de la vigne elle-même a une influence sur les paysages. Favoriser la santé du vignoble et la qualité de la production, s'adapter au changement climatique... passent aussi par des évolutions sur les pratiques et les matériaux qui se voient dans le paysage.

ACTION 16 - Conseiller les vignerons pour valoriser leurs domaines, leur espace d'accueil, les abords des bâtis et leur perception depuis les espaces publics et notamment depuis les routes et chemins

ACTION 17 - Accompagner la transformation des paysages et les périodes transitoires auprès du grand public (mais aussi auprès des vignerons euxmêmes)





Crédit photo Françoise Delville



Crédit photo Studio Cerise

LES PARTENAIRES

Les communes, le Parc du Luberon, le Département de Vaucluse, la Région Sud

Lancer un chantier citoyen par an pour la restauration de restanques!

La grande question ici, c'est la diversité des types de construction, il n'y a pas que de la pierre sèche. Les techniques sont différentes d'une unité paysagère à l'autre.

Pour les espaces extérieurs de nos domaines, nous pouvons nous appuyer sur ce quide réalisé par le Parc du Luberon:

https://www.parcduluberon.fr/nos-actions/qualite-vie/levegetal-et-votre-maison/

Nous connaissons bien notre territoire, faisons remonter au département les dysfonctionnements que nous pouvons constater sur les routes aux abords de nos parcelles.

Affirmer l'image indissociable des «Vins, vignes et paysages du Luberon»

Reconnaissance des vins de l'AOP Luberon, à l'échelle de l'AOP

«Chacun fait son truc dans son coin» caricature la diversité des stratégie marketing à l'échelle de l'AOP. Certes, les vins sont tous différents, offrant une gamme très large à une clientèle potentiellement tout aussi large. C'est peut-être cet axe qui serait à développer ? Cultiver la multiplicité des vins duLuberon.... Dans l'attente, les paysages sont encore en retrait dans la communication, et méritent d'être mieux mis en exergue sur une base de discours commun, même s'il est décliné à l'infini.

Association de l'image des vins du Luberon à celle du Luberon

L'AOP Luberon porte le nom d'un territoire internationalement connu, pour ses paysages justement, ses châteaux, ses villages... Pourtant, l'image des vins du Luberon n'est pas forcément associée à celle des paysages et vice-versa, dans les communications touristiques, les acteurs du tourisme ne ne font pas encore clairement le lien.

Promotion commerciale et appui à la pérennité de l'activité

Au sein même du territoire de l'AOP, on constate qu'encore peu d'établissements de restauration proposent les vins du Luberon. La promotion locale reste là également discrète, à mieux organiser, y compris auprès des collectivités et organisateurs d'évènementiels...

ACTION 18 - Construire un discours de présentation de l'AOP plus en lien avec ses paysages et son territoire

ACTION 19 - Etablir une stratégie de communication et la mettre en œuvre

ACTION 20 - Rendre lisible l'AOP sur les routes et chemins

ACTION 21 - Faire vivre la découverte de l'AOP et de ses paysages

ACTION 22 - Promouvoir les vins du Luberon auprès du grand public, des établissements de formation et des professionnels de la restauration, en lien avec les paysages du Luberon

VIN, VIGNE & PAYSAGE







Faire connaître les métiers, leurs contraintes mais aussi leurs satisfactions, pour de meilleures relations de voisinage et pour susciter des vocations

Conflits vis-à-vis de la perception des pratiques agricoles par le voisinage, et vice-versa sur la perception des modes de vie des riverains par les agriculteurs, viticulteurs

Lorsque la «ville» vient à la campagne, sous forme de lotissements ou pavillons qui s'insèrent au plus près des espaces agricoles, les nouveaux habitants découvrent souvent une réalité bien différente de l'image qu'ils pouvaient avoir de la campagne, qui n'est pas «si calme», et qui pourtant est bien «campagne» parce qu'il y a de l'activité agricole. Entre le bruit des engins, qui démarrent très tôt, ceux des animaux, les allerretour pendant les vendanges ralentissant la circulation, les épandages, même en bio... les sources de conflits s'installent car les citadins ne sont pas habitués. Et à l'inverse, les paysans ne comprennent pas non plus la distance sociale, les pratiques, les aménagements trop urbains de parcelles privées... Cela s'entend tant pour certains nouveaux propriétaires que pour les vacanciers, et même parfois pour les néo-ruraux.

Image des vins du Luberon et association à la qualité du cadre de vie, des paysages

Ces conflits sont comme une ombre portée sur les paysages.

Le vin est peut-être l'un des produits les plus associés à la qualité de vie, il peut être un levier pour rétablir le lien, au travers d'évènements...

LES PARTENAIRES

L'ensemble des signataires de la charte

Connaissance de la vie et des enjeux du monde agricole

Si la non-connaissance des citadins et nouveaux arrivants est souvent à l'origine de conflits, on observe également que malgré la connaissance, beaucoup de jeunes ne souhaitent pas reprendre l'activité et se détournent de leur milieu agricole. Il est de plus en plus difficile de transmettre, car ce métier est dur et peu valorisé.

Le maintien de l'agriculture passe aussi par une meilleure communication et valorisation des métiers.

Lien social de façon générale au sein des villages

Il se délite. Certains disent «avant le village se faisait tout seul, aujourd'hui il faut le construire», en parlant des relations de proximité. Les échanges sont rares, les gens s'enferment chez eux «entre quatre murs», le temps manque...

ACTION 23 - Développer des actions de communication et mobiliser les acteurs-relais locaux de la communication auprès du grand public (mieux connaître pour mieux comprendre)

ACTION 24 - Mobiliser les partenaires professionnels et de l'éducation pour l'information, la formation et la communication aux métiers de la vigne et du vin (susciter des vocations, aider les vignerons à trouver du personnel)







Crédit photo Studio Cerise

ANNEXES

Le vocabulaire officiel de la politique du paysage et les «Objectifs de Qualité Paysagère»

LES DÉFINITIONS

«Paysage»

désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations;

«Politique du paysage»

désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage;

«Objectif de qualité paysagère»

désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie;

«Protection des paysages»

comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine;

«Gestion des paysages»

comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales;

«Aménagement des paysages»

comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.

CEP, Florence, 2000 (texte intégral https://rm.coe.int/168008062a) La Convention Européenne du Paysage de Florence promulguée par l'Europe en 2000 a ensuite été ratifiée par la France, puis traduite dans la législation française, notamment au travers des Lois «Elan» et «Pour la Reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages».

La Convention expose les notions liées au paysage, en donne les définitions officielles, fixe des orientations générales pour la préservation de tous les paysages et de leur diversité, engagent les pays signataires.

Il s'agit d'une avancée majeure en ce qui concerne la qualité des paysages, car elle s'attache à tous les paysages, et non pas uniquement aux paysages dits «remarquables», et le plus souvent naturels.

Aujourd'hui, tous les documents de planification, notamment d'urbanisme, ainsi que les chartes des Parcs naturels régionaux, doivent élaborer les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) et se donner les moyens de les poursuivre.

La Charte, dans cet exercice, permet de préciser les OQP liés aux paysages viticoles de l'AOP Luberon. Sans être prescriptifs mais établis dans un cadre de volontariat entre partenaires, ils permettront aux collectivités de peu à peu préciser leurs propres OQP, au fil de la révision de leurs documents-cadres d'urbanisme et de leurs démarches environnementales et de développement du territoire.

Les 4 intercommunalités concernées par le parcellaire de l'AOC Luberon ont en effet toutes des documents de planification assez récents ou en cours de rédaction, contenant des objectifs liés à l'agriculture et aux paysages. Bien qu'aucune d'elles n'évoquent spécifiquement les paysages viticoles et la viticulture en tant que composante agricole, les objectifs visent déjà tous à préserver, pérenniser les ou des espaces agricoles.

La charte du Parc naturel régional du Luberon est quant à elle en cours de révision et intègrera de nombreux OQP et des mesures associées liés à l'agriculture et aux paysages. Ces OQP sont d'ores-et-déjà fixés, 24 des 26 OQP sont de près ou de loin associables aux paysages viticoles.



Les OQP du territoire applicables à la charte

LMV

LUBERON-MONTS DE VAUCLUSE

- « Préserver les richesses écologiques et paysagères, fondements du cadre de vie »
- « Préserver les motifs paysagers caractéristiques »
- « Valoriser le patrimoine agricole, naturel et bâti »
- « Préserver durablement le potentiel de production agricole et soutenir l'activité »
- « Préserver la trame agricole ordinaire et le caractère multifonctionnel des espaces agricoles »

Extraits du PADD du SCoT du Syndicat Mixte du bassin de vie Cavaillon, Coustellet, L'Isle sur la Sorgue, 2018

COTELUB

COMMUNAUTÉ TERRITORIALE DU SUD LUBERON

- « Développer une agriculture durable et les circuits courts »
- « Maintenir l'image d'excellence paysagère »
- « Valoriser les terres et leur exploitation »
- « Axe déterminant pour maintenir la qualité paysagère et le dynamisme économique du territoire, le SCOT sera un outil de protection des terres agricoles prioritaires. »

Extraits des orientations du Projet de territoire 2020-2050 (Scot en cours de rédaction)

CCPAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

- « Préserver les éléments identitaires du grand paysage »
- « Respecter l'identité des grands ensembles paysagers qui composent le Pays d'Apt Luberon »
- « Préserver le capital agricole et sylvicole»
- « Espaces classés en AOC, AOP, IGP »
- « Eviter les phénomènes de mitage »

Extraits du PADD et du DOO du Scot, 2019

MAMP MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

- « Préserver et valoriser les paysages et les patrimoines identitaires »
- « Pérenniser des espaces agricoles garants du confortement et du développement d'une agriculture performante et de qualité »

Extraits du PADD et du DOO du Scot, 2015 (Scot MAMP en cours de rédaction)

PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

- 1 Développer la culture du paysage
- 2 Valoriser les espaces naturels des rivières et des plans d'eau, valoriser l'eau dans l'urbain
- 3 Préserver les paysages de l'eau gravitaire et valoriser la ressource en eau «cachée»
- 4 Préserver et valoriser les points de vue sur le «grand paysage» depuis les principales voies de communication et assurer la qualité des premiers plans
- 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les «paysages remarquables» depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans
- 6 Requalifier les voies principales et leurs abords, éviter le vocabulaire routier des aménagements, assurer la qualité des entrées urbaines
- 7 Valoriser les principales portes d'entrées du territoire
- 8 Préserver et requalifier les silhouettes villageoises
- (9 Valoriser les centres anciens)
- 10 Intégrer et valoriser les activités
- 11 Intégrer les nouveaux logements
- (12 Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics)

- 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes
- 14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable
- 15 Préserver l'agriculture durancienne et le bocage provençal
- 16 Préserver le caractère mosaïque de culture et les terrasses agricoles
- 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires
- 18 Favoriser l'agriculture autour des villages
- 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques
- 20 Préserver et valoriser les vallons et gorges
- 21 Valoriser les cols
- 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue
- 23 Préserver les crêtes les plus sensibles
- 24 Valoriser le patrimoine bâti
- 25 Accompagner l'évolution des carrières et gravières
- 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

Les actions en détail

Certaines actions correspondent surtout à des engagements, d'autres sont ouvertes à de nombreuses déclinaisons possibles, d'autres encore sont d'ores-et-déjà engagées, grâce à la dynamique enclenchée durant l'élaboration de la charte, mais aussi auparavant et qui doivent être pérennisées.

Les actions marquées par les icônes sont les actions prioritaires identifiées par l'AOP Luberon.

A01 - Assurer une communication pérenne entre les vignerons et les collectivités, intercommunalités et communes, région, département

Il s'agit en priorité d'un engagement de la part des collectivités à resserrer les liens avec l'AOP et apporter plus de concertation dans l'élaboration des documents d'urbanisme notamment, et de façon plus générale, sur les décisions territoriales ayant une incidence sur la viticulture (et l'agriculture en général) et les paysages ruraux.

Désigner clairement un interlocuteur au sein de chaque collectivité (intercommunalités, département, région) est important. Il s'agit également de diffuser et présenter la charte auprès des élus et au sein des services des collectivités.

De nombreux sujets (urbanisme, déplacements, énergie, eau, tourisme, relations de voisinage, promotion de l'AOP...) peuvent ensuite être régulièrement abordés ensemble lors de réunions périodiques.

Les vignerons sont également incités à s'engager plus avant à la vie territoriale et politique locale.

Enfin, le Parc peut aussi jouer un rôle facilitateur pour provoquer et accompagner les échanges.

Partenaires

Région Sud Département de Vaucluse CCPAL - COTELUB - LMV - MAMP Communes Parc du Luberon

Temporalité

Permanente

A02 - Associer plus étroitement l'AOP Luberon à l'élaboration, la révision et les modifications des documents d'urbanisme

Les intercommunalités s'engagent à travailler avec le syndicat de l'AOP et les vignerons concernés lors de la révision des SCoT en organisant des réunions spécifiques AOP et en informant régulièrement de l'avancée des études.

Les intercommunalités s'engagent à intégrer dans l'Etat Initial de l'Environnement de leur SCoT les éléments paysagers de la Charte AOP et dans leurs Objectifs ceux de la Charte.

Le Parc, la Chambre d'Agriculture et l'INAO accompagnent les échanges.

Les communes ont à ce jour pour obligation de consulter l'INAO et la CDPENAF pour toute modification de zonage touchant le parcellaire. Toutefois, cette obligation ne concerne que des modifications majeures, et en aucun cas les modifications attenantes au parcellaire AOP. Les communes sont ici par conséquent sollicitées pour informer de façon plus large le syndicat, les vignerons de leur territoire lors de

modifications de leurs documents d'urbanisme.

L'INAO s'engage à transmettre systématiquement les informations qu'elle reçoit de la part des communes au syndicat.

Lors de la rédaction des documents d'urbanisme, les vignerons peuvent contribuer à l'élaboration des réglements, à celle d'Orientations d'Aménagement Programmé (OAP), qui peuvent être sectorielles ou thématiques. Des OAP spécifiques pour agricoles peuvent être élaborées ensemble. Les questions de ressource en eau, de plans de déplacement, de traitement des limites, de biodiversité, sont parmi les plus importantes à aborder ensemble.

Informer et former les vignerons sur les enjeux de la planification locale et connaissance des processus urbanistiques et réglementaires est également un axe pour cette action. Le Parc, grâce à son chargé de mission urbanisme, s'engage à mettre en place un programme de ce type. Au-delà, les intercommunalités peuvent également contribuer à mieux informer les vignerons sur ces enjeux et processus.

Partenaires

CCPAL - COTELUB - LMV - MAMP Communes Parc du Luberon INAO

Temporalité

Permanente

A03 - Aider au maintien de la disponibilité foncière et à la reconquête des friches

Cette action concerne en particulier la problèmatique des friches qui sont trop facilement investies par l'urbanisme et qu'il est nécessaire de préserver comme potentiel.

De multiples acteurs inventorient et suivent ces phénomènes d'enfrichement (Département : recensement ; CDPENAF : suivi ; Parc ; SAFER : recensement, envoi d'un courrier, rappel des nuisances et des obligations, notamment sanitaire avec le problème spécifique des maladies et parasites de la vigne, démarche à l'amiable ; les services de l'Etat : poursuite de la démarche jusqu'à la mise en place d'une procédure de Terre Inculte qui peut obliger les propriétaires à traiter et/ou exploiter). Toutefois, les mesures de coercision restent sous l'autorité des communes, ce qui pose le problème politique ainsi que de moyens d'ailleurs.

Cette action est complexe et doit tout d'abord permettre de regrouper l'ensemble des acteurs afin de définir précisément les rôles de chacun et l'articulation d'une démarche commune. Elle peut s'étendre jusqu'à la mise en place d'une animation foncière pour la reconquête, et également aborder la question de la spéculation foncière.

Partenaires

Département de Vaucluse CCPAL - COTELUB - LMV - MAMP Communes Parc du Luberon INAO SAFER CDPENAF



Chambre d'Agriculture Services de l'Etat

Temporalité

Permanente, avec une initiation à court terme pour définir les modalités et la répartition des tâches de suivi et des démarches de reconquête



A04 - Promouvoir l'AOP Luberon

Il s'agit d'un engagement des collectivités et partenaires à greffer à leurs actions générales de communication celle sur l'AOP Luberon afin de promouvoir les produits du terroir, les vins de l'AOP, les paysages et les efforts en matière de conversion environnementale des vignerons. Des leviers existent et sont déjà activés : Oenotourisme, Marque Parc, par exemple. Il s'agit de lister les actions déjà en cours et d'identifier ensemble des actions complémentaires pouvant être menées.

Favoriser et soutenir les filières locales de vente et circuits courts, notamment au travers des achats publics, mais aussi dans le soutien au développement de points de vente de produits locaux ou la communication auprès des restaurateurs et commerçants (notamment via les associations de commerçants) du territoire fait également partie de cet axe d'action.

Des partenariats peuvent être mis en place, mais pas directement avec l'AOP. Ils doivent se faire avec les domaines et les coopératives. Cependant, le syndicat peut être soutenu par les partenaires pour aider au montage des contrats de partenariats commerciaux de ses adhérents.

Partenaires

Région Sud Département de Vaucluse CCPAL - COTFLUB - LMV - MAMP Communes Parc du Luberon Inter Rhône Chambre d'Agriculture Offices de Tourisme

Temporalité

Permanente

A05 - Réviser le parcellaire de l'AOC et faire évoluer le cahier des charges de l'AOC, notamment pour favoriser de nouvelles pratiques plus environnementales et écologiques, permettre de faire face au changement climatique et intégrant la valeur paysagère liée à la viticulture dans le Luberon

La priorité à ce jour n'est pas de réviser le parcellaire mais bien de consolider l'existant encore exploité et pour cela, faire évoluer le cahier des charges.

L'AOP et l'INAO travaillent déjà à la rédaction d'un nouveau cahier des charges. Une évolution du cahier des charges est à l'étude d'ores et déjà pour intégrer des cépages plus adaptés aux nouvelles conditions climatiques.

D'autres thématiques pourront être abordées :

- les mesures agroécologiques (MAE), dont celles liées au respect de la géomorpologie des sols, aux structures agroécologiques (haies, bandes enherbées, mares, bosquets, arbres isolés...), aux pratiques environnementales (non travail du sol après vendanges, enherbement, durée d'interculture plus longue, pilotage de l'arrosage, limitation des intrants...)
- les zones d'activités économiques (exploitation et/ou paysage)
- les questions liées à l'eau : arrosage, infiltration...
- les unités paysagères et la reconnaissance de l'importance de la vigne pour les paysages du Luberon
- les questions liées aux énergie renouvelables : l'agrivoltaïsme et le photovoltaïque en particulier

La révision du parcellaire pourra être engagée dans un second temps, à moyen terme. La révision se penchera en particulier sur la rationalisation du périmètre existant (exclusion parcellaire perdu définitivement ou trop morcellé au sein de l'urbanisation pour exister durablement), ce qui permettra de diminuer la charge administrative de nombreux acteurs lors de démarches urbanistiques ou d'aménagement, et sur la possibilité d'envisager de faire «remonter» la vigne en altitude afin de faire face au changement climatique. Là, la question paysagère devra être au coeur de la réflexion afin de composer un nouveau paysage harmonieux au sein du massif du Luberon.

Partenaires

Parc du Luberon

INAO

Temporalité

En cours pour le cahier des charges Moyen terme pour la révision du parcellaire

A06 - Resserrer les liens entre le Syndicat, l'INAO, la Chambre d'Agriculture et tous les acteurs du monde de l'agriculture et de la viticulture

Cette action correspond à un engagement déjà acté lors de la rédaction de la charte.

Partenaires

Région Sud Département de Vaucluse CCPAL - COTELUB - LMV - MAMP Parc du Luberon INAO SAFER

CDPENAF

Chambre d'Agriculture

Temporalité

Permanente

A07 - Etudier, échanger, informer, former et soutenir les transformations nécessaires pour faire face aux effets du changement climatique

Cet axe d'action est fondamental pour anticiper l'avenir de la vigne. Elle regroupe de nombreuses pistes de déclinaison :

- Réaliser des études et des expérimentations pour approfondir la connaissance, et pour cela poursuivre et

élargir les partenariats scientifiques.

Dans ce cadre, le programme Clim'Agri de la CCPAL et COTELUB peut être mobilisé.

Egalement, le projet LIFE (projet européen) a sollicité l'Université d'Avignon et Marrenon pour des expérimentations chez des vignerons coopérateurs du Luberon.

Concernant la réutilisation des eaux usés, un projet REUT a été mené sur le territoire du Parc sur des champs de courge. Il peut être exploité, reproduit...

Il peut aussi être envisagé la création d'une antenne de l'INRA sur le territoire.

- Créer un vignoble expérimental

L'idée est de tester d'autres cépages (sur un temps long) et de nouvelles pratiques (sur des vignes existantes), d'accueillir des chercheurs et de proposer des supports d'études.

- Développer l'information et la formation des viticulteurs

Diffuser de façon systématique les informations techniques (études et expérimentations mises en œuvre, suivi, résultats) à tous les viticulteurs est un réel défi. Le dimensionnement d'une veille efficace et d'un circuit de diffusion est à imaginer. Il s'agit également de partager les programmes de financements et d'aide à la conversion écologique, au non-désherbage (primes)... Là, le Parc et le syndicat oeuvrent déjà à cette veille et diffusion.

Poursuivre les formations techniques est une demande forte des vignerons. Afin de définir un programme pertinent de formations essentielles, un sondage va être mis en place par le syndicat pour identifier les besoins des exploitants et prioriser. Un sujet particulier d'actualité est d'ores et déjà en question : le vitipastoralisme.

- Organiser des échanges entre les viticulteurs et notamment avec les jeunes viticulteurs arrivants sur le territoire (transmettre les savoir-faire locaux, mieux connaître les pratiques adaptées au terroir, échanger sur les démarches de conversion...). Visites d'exploitations, journées thématiques, voyages... peuvent être organisés et soutenus par les partenaires
- Poursuivre les échanges inter-terroirs méditerranéens, interne à l'AOP, en France, et sur le pourtour méditerranéen voire sur des terroirs viticoles plus éloignés situés en climat méditerranéen (Afrique du Sud, Californie...)

Partenaires

Région Sud

Département de Vaucluse

CCPAL et COTELUB

Parc du Luberon

Inter Rhône

Chambre d'Agriculture

INRA et autres partenaires scientifiques

Autres terroirs viticoles en climat méditerranéens

Temporalité

Permanente

A08 - Contribuer à la lutte contre le changement climatique en se servant des atouts du paysage

Il s'agit d'une action-cadre importante mais à ce jour pas encore bien dimensionnée.

Plusieurs pistes sont évoquées :

- Diminuer l'utilisation de combustibles fossiles et développer les énergies renouvelables. L'AOP a été sollicité pour la mise en place d'unités de méthanisation. Il peut également être exploré la filière biomasse. L'organisation d'une mutualisation à l'échelle de l'AOP, pour l'électrification des engins peut être envisagée.
- Rechercher la diversification des filières, notamment en matière de valorisation des sous-produits et déchets d'exploitation
- Poursuivre et suivre la réflexion sur l'agrivoltaïsme en lien avec la cohérence territoriale et les paysages. Cette réflexion est actuellement en cours à l'échelle nationale et régionale.

Partenaires

Région Sud

Département de Vaucluse

CCPAL et COTELUB

Parc du Luberon

Inter Rhône

Chambre d'Agriculture

INRA et autres partenaires scientifiques

Temporalité

Permanente

A09 - Approfondir et capitaliser les connaissances, anciennes, actuelles, futures

Les anciennes pratiques sont des repères et des modèles à reproduire ou s'inspirer pour reconstruire une meilleure relation à la nature. Rechercher dans le passé et dans la nature ces pratiques basées sur et avec la «nature».

L'AOP souhaite constituer une «bibliothèque vivante virtuelle» en réalisant des interviews et rencontres d'anciens viticulteurs et agriculteurs.

Mobiliser des historiens, des universitaires, des paysagistes pour effectuer une recherche sur l'histoire des pratiques viticoles est également un axe de cette action.

Il s'agit également de capitaliser les retours d'expérience au sein du syndicat. Dans ce domaine, on peut citer déjà, parmi bien d'autres :

- Chateau la Verrerie (Puget) : projet sur le vitipastoralisme en construction avec la mairie de Puget
- Domaine le Novi (La tour d'Aigues) : collaboration avec le centre forestier de Grambois sur les arbres du domaine
- Domaine la Bastide du Claux (La Motte d'Aigues) : plantation de haies à venir
- Les GIEE et les groupes issus d'Ecophyto dont les actions et résultats pourraient être diffusés

La collecte des données, notamment par l'envoi d'un questionnaire aux vignerons fait partie de cette action.

Enfin, mieux connaître la contribution des vignobles à la Trame Verte et Bleue du territoire est important. Des ateliers biodiversité ont déjà été réalisés.

Partenaires

CCPAL - COTELUB - LMV - MAMP (Trames Vertes et Bleues des SCoT)

Parc du Luberon

Inter Rhône

Chambre d'Agriculture

Partenaires universitaires, domaine paysage, communication,



journalisme, vidéo...

Temporalité

Court à moyen terme

A10 - Poursuivre les efforts engagés et généraliser certaines pratiques clairement bénéfiques aux cultures

Il s'agit d'une action d'orientation visant à faciliter et poursuivre les démarches de transition des exploitations : HVE3, Bio, Biodynamie, Vigne verte...

Le retour à la polyculture fait également partie de la réflexion. Trois axes sont fortement avancés :

- Généraliser l'enherbement des sols
- Planter des haies favorisant l'infiltration
- Généraliser l'apport de matière organique, notamment au vu de la nouvelle législation sur le tri des déchets organiques

Partenaires

CCPAL - COTELUB - LMV - MAMP (Déchets organiques) Parc du Luberon

Chambre d'Agriculture

Temporalité

Permanente

A11 - Focaliser sur la préservation des sols et de la ressource en eau, thématiques très liées

Il serait possible d'envisager de réactiver la charte foncière du Département de Vaucluse, et au-delà, de rédiger une charte de défrichement à annexer à la charte de l'AOP, dans laquelle les précautions à prendre sur les terrassements et le sol seraient abordées de façon à ce que les nouveaux aménagements n'impactent pas notamment la ressource en eau, ni les chemins de l'eau et permettent de faciliter sa rétention et d'optimiser sa consommation.

Autre piste d'action importante, l'AOP souhaite provoquer des «assises de l'eau» avec pour ordre du jour :

- l'inventaire des mines d'eau, sources & chemins de l'eau
- la création de bassins, mares, fossés
- l'entretien des ravins
- l'évitement des coulées de boue et lessivage des sols
- l'optimisation de l'utilisation de la ressource
- l'irrigation et les modes d'arrosage
- les pratiques agroécologiques permettant de retenir l'eau

Partenaires

CCPAL - COTELUB - LMV - MAMP

Parc du Luberon

Chambre d'Agriculture

Les ASA du territoire, la SCP, le canal Saint-Julien...

Temporalité

Court terme pour les assises de l'eau

A12 - Optimiser la lutte contre la flavescence dorée

La prospection pour identifier les parcelles touchées est d'ores et déjà obligatoire, et la lutte est déjà bien organisée sur le territoire, mais les vignerons pointent certaines difficultés et émettent des propositions pour aller plus loin.

Les difficultés sont :

- l'utilisation en bio de traitements chers et non sélectifs, détruisant par ailleurs une biodiversité «utile»
- le non traitement de friches où se développent plus facilement la flavorescence, du fait de manque de moyens Les propositions des vignerons à étudier avec la DDT, la Chambre d'Agriculture et le Fredon:
- ne pas obliger à traiter des parcelles saines et limiter au maximum les traitements
- permettre et mettre en oeuvre systématiquement le défrichage de parcelles abandonnées

Partenaires

DDT

Parc du Luberon Chambre d'Agriculture

Fredon

Temporalité

Court terme

A13 - Valoriser les efforts des vignerons en matière de transition écologique et énergétique

Cet axe est déjà inclus dans plusieurs autres actions.

lci, il est question de créer un espace de communication et de pédagogie directement ouvert au public : un conservatoire d'espèces viticoles, de cépages mais aussi de végétations rudérales et naturelles qui les accompagnent. Cet espace (ou réseau d'espaces) à «ciel ouvert» peut être accompagné d'un espace muséographique sur la vigne en Luberon.

Il existe déjà un conservatoire de bourboulenc à la Tour d'Aigues.

Partenaires

Parc du Luberon

Communes

Chambre d'Agriculture

Temporalité

Long terme

A14 - Connaître, reconnaître et préserver le petit patrimoine bâti

Il s'agit d'une action-cadre à long terme, qui peut inclure de nombreuses initiatives locales, intercommunales mais aussi à l'échelle du Parc, du département ou de la Région, et des instutionnels du patrimoine.

De façon générale, cette action doit mener à

- Compléter la connaissance du petit patrimoine
- Accompagner les efforts de préservation et restauration du petit patrimoine. Cela peut passer par un soutien financier, la mise en oeuvre de chantiers d'insertion ou participatifs, mais aussi des formations techniques, et l'autorisation, pour les propriétaires d'utiliser certains bâtis tels que les cabanons, pour des usages tels que l'accueil touristique ou l'hébergement de saisonniers (ce qui reste très compliqué à ce jour)
- Reconnaître aux PLUs certains éléments des inventaires comme bâti remarquable, individuellement ou de façon collective

Partenaires

Région Sud

Département de Vaucluse

CCPAL - COTELUB - LMV - MAMP

Parc du Luberon (membre de la fédération française des professionnels de la pierre sèche)

Communes

DRAC-UDAP

CAUE84

Partenaires techniques (architectes, entreprises du patrimoine...)

Associations de restauration du petit patrimoine

Temporalité

Long terme

A15 - Mieux connaître l'architecture vigneronne (domaines mais aussi caves), accompagner la préservation et la valorisation des bâtis et permettre leur évolution dans une logique autant environnementale que patrimoniale

Il s'agit d'une action-cadre de fond, à long terme, qui pourra être menée en partenariat avec des écoles d'architecture notamment pour la connaissance, qui nécessitera des moyens et une recherche de programmes de financement pour la mise en valeur, et qui s'inscrit dans une réflexion urbanistique plus globale sur le bâti agricole, avec les intercommunalités et les communes, mais surtout, qui dépend de l'évolution de la législation sur la construction en zone agricole et sur le photovoltaïque.

- Mieux connaître les architectures et l'organisation des bâtis viticoles, dont les caves coopératives
- Accompagner les volontés de mise en valeur des domaines et exploitations, ainsi que des points de vente
- Faire évoluer au cas par cas les règlements urbanistiques sur
- le bâti agricole
- Poursuivre les réflexions sur le photovoltaïque sur toiture/ hangar dans le Luberon

LE Parc peut accompagner dans le rapprochement du syndicat avec les partenaires universitaires

Partenaires

Région Sud

Département de Vaucluse

CCPAL - COTELUB - LMV - MAMP

Parc du Luberon

Communes

DRAC-UDAP

CAUE84

Ecoles d'architecture

Temporalité

Long terme

A16 - Conseiller les vignerons pour valoriser leurs domaines, leur espace d'accueil, les abords des bâtis et leur perception depuis les espaces publics et notamment depuis les routes et chemins

Deux volets distincts pour cette action:

Réaliser et diffuser un guide des espaces extérieurs des exploitation à l'attention des propriétaires et gestionnaires d'exploitation viticoles. La réalisation pourrait être confiée au CAUE84 avec la participation d'écoles du paysage et l'accompagnement du Parc. Ce guide pourra inclure :

- Descriptif des espaces et organisation des bâtis d'exploitation
- Palette végétale potentielle, différenciée par unité paysagère
- Palette de matériaux pour les revêtements de sols, bordures...
- Axes de mise en valeur des entrées, abords de bâtis et voiries d'accès
- Mise en scène ou masquage des matériels d'exploitation

Organiser la concertation entre vignerons, intercommunalités et service des routes du département pour améliorer la perception des paysages depuis les routes et chemins. Un rapprochement est à effectuer, mais les vignerons ont pointé la nécessité de faire remonter euxmêmes les disfonctionnements et opportunités d'amélioration des abords des routes auprès de leurs exploitations qu'ils connaissent parfaitement.

Partenaires

Département de Vaucluse, service des routes

CAUE84

Parc du Luberon

Ecoles de paysage

Temporalité

Moyen terme

A17 - Accompagner la transformation des paysages et les périodes transitoires auprès du grand public (mais aussi auprès des vignerons eux-mêmes)

La communication sur la transformation des paysages agricoles du Luberon est importante et à relier à celle faite sur les efforts des vignerons dans la conversion environnementale.

lci, c'est l'aspect général de la «campagne» qui est parfois critiqué, certains considérant l'enherbement comme un abandon par exemple, ou disgracieux la présence d'éléments mécaniques nouveaux qui remplacent pourtant des procédés chimiques nuisibles.

Il s'agit de provoquer un changement de valeur dans la perception, adapté à la transformation physqiue des paysages. Il ne s'agit pas que de la vigne, par exemple les filets sur les cerisiers...

Cette action est à intégrer dans les actions de communication, avec les mêmes partenaires et la même temporalité.

A18 - Construire un discours de présentation de l'AOP plus en lien avec ses paysages et son territoire

Cette action est primordiale et d'actualité.

Il s'agit de faire évoluer le discours de présentation générale de l'AOP, le mettre plus en lien avec les paysages, la biodiversité, l'histoire, la géologie... et l'économie du territoire.

Afin d'appuyer le discours, il est envisagé de faire réaliser une étude du poids économique direct et indirect (lié au paysage et au tourisme), en pourcentage du PIB des territoires mais aussi en terme d'emploi générés par la viticulture.

Un rapprochement est à faire avec Inter Rhône, quant aux moyens possible de réalisation de cette étude.

L'élaboration du discours doit ensuite être faite par le syndicat



et les vignerons, possiblement avec l'aide de son agence de communication, et en s'appuyant sur les éléments de la charte et sur des témoignages de vignerons illustrant les thématiques abordées.

Il doit ensuite servir le dialogue tout autant avec les élus, les collectivités, qu'auprès du voisinage et d'un point de vue commercial.

Enfin, l'AOP Luberon, de par l'engagement de conversion environnementale de la grande majorité de ses domaines et coopérateurs, pourrait également se positionner en fer de lance pour la rédaction d'un manifeste argumenté sur les services rendus à la collectivité en matière de maintien et d'enrichissement de la biodiversité, de contribution à la gestion de la ressource en eau des risques inondations, et dans une dimension majeure, à la préservation de la qualité et de la diversité des paysages, garants de l'attractivité et de la qualité du cadre de vie du territoire, et ce, avec l'aide de ses partenaires engagés dans la charte et notamment du Parc.

Partenaires

Région Sud Département de Vaucluse CCPAL - COTELUB - LMV - MAMP Parc du Luberon Inter Rhône

Temporalité

Court terme

A19 - Etablir une stratégie de communication et la mettre en œuvre

Il s'agit de définir la stratégie de diffusion de la nouvelle communication de l'AOP qui pourra comprendre :

- la réalisation d'une campagne d'information auprès des élus
- l'élaboration de «beaux» supports pour le grand public, tel un ouvrage, une carte qualitative
- la programmation de lettres d'information régulière, notamment l'animation de réseaux sociaux
- la réalisation d'une capsule vidéo pour faire évoluer celle actuellement accessible sur le site vins-luberon.
- l'évolution du site internet lui-même
- la programmation d'évènementiels (avec la poursuite et la complémentarité de ceux existants, à l'échelle de l'AOP mais aussi individuellement organisés par les coopératives et les domaines : un inventaire est à réaliser) et leur référencement sur APIDAF
- la réalisation de reportages pour les médias classiques (France 3 par exemple)
- la création d'un kit de communication pour les vignerons, domaines/coopératives, qui pourront relayer la diffusion, et pour les acteurs du tourisme

Pour être mise en oeuvre, la stratégie doit aussi inclure la un plan de financement et la recherche de financeurs/ accompagnateurs

Partenaires

Parc du Luberon Inter Rhône

Ecoles de communication

Temporalité

Court terme puis mise en oeuvre par le syndicat

A20 - Rendre lisible l'AOP sur les routes et chemins

Les vignerons souhaiteraient engager la création d'une «route des vins du Luberon» et développer des sentiers de découverte de la campagne viticole (itinéraires)

Il s'agit ainsi d'étudier avec le département, service des routes, la possibilité d'une signalétique et d'une communication sur carte et GPS d'une route des vins du Luberon, dont la signalétique devra strictement respecter celle de la charte de Parc.

Concernant les sentiers, il s'agit déjà de recenser les itinéraires existants au sein d'un recueil «découverte de la vigne à pied», voire, «à vélo», et de compléter avec d'autres possibilités de création d'itinéraires, peut-être un par unité paysagère, avec des arrêts découverte paysage. Il est aussi souhaité un rapprochement avec l'ASA du Canal de Cadenet pour l'ouverture d'un sentier le long du canal.

A noter:

- Programme Vignoble & Découverte
- Itinéraires GR et Eurovéloroute
- Exemple du canal à Pertuis ouvert en promenade aujourd'hui

Partenaires

Département de Vaucluse Parc du Luberon ASA

Temporalité

Long terme

A21 - Faire vivre la découverte de l'AOP et de ses paysages

Il s'agit d'une part de poursuivre les évènementiels et animations déjà organisés et de les élargir de façon cohérente et en lien avec l'approche et la découverte paysagère, et d'autre part d'amorcer une réflexion sur la création d'un espace muséographique (et/ou de micro-espaces) sur les vins du Luberon, qui peut être couplé à l'approche conservatoire.

- Animation de circuits de découverte (dont des sorties buissonières organisées par le Parc)
- Poursuite du développement de l'oenotourisme avec Destination Luberon, et de l'évènement Luberon En Tous Sens

Partenaires

Département de Vaucluse

Parc du Luberon

Acteurs du tourisme dont Destination Luberon

Temporalité

Permanente

A22 - Promouvoir les vins du Luberon auprès du grand public, des établissements de formation et des professionnels de la restauration, en lien avec les paysages du Luberon

Envisager l'intégrer de nouveaux domaines/caves pour la Marque Parc.

Réaliser une campagne commerciale auprès des établissements de restauration et des commerces du territoire, et peut-être organiser un évènement spécifique à leur attention.

Développer des partenariats et intervenir dans les écoles et formations agricoles, liées à la vigne, au vin et à la restauration (métiers de l'œnologie, sommeliers...)

Ces actions doivent permettre de mieux faire connaître l'AOP Luberon auprès des professionnels (à mener par le syndicat), et en local d'affirmer l'image durable de l'AOP auprès des habitants du Parc.

Partenaires

Parc du Luberon

Etablissements scolaires et universitaires liés aux métiers du vin

Temporalité

Permanente

A23 - Développer des actions de communication et mobiliser les acteurs-relais locaux de la communication auprès du grand public (mieux connaître pour mieux comprendre)

Il s'agit d'un panel d'actions directement axées sur les relations de voisinage, pour renouer des liens de proximité, faciliter la compréhension mutuelle et la cohabitation. Parmi les actions possibles :

- Elaborer un guide d'accueil spécifiques pour les nouveaux arrivants à distribuer en mairie et/ou une charte/un guide de bonnes pratiques de vie en zone agricole, mis à disposition en mairie
- Organiser des journées portes ouvertes par commune pour les habitants et de micro-évènements de proximité
- Organiser des chantiers participatifs

Ces actions doivent se faire avec les vignerons et les communes.

Partenaires

Parc du Luberon

Communes

Temporalité

Permanente

A24 - Mobiliser les partenaires professionnels et de l'éducation pour l'information, la formation et la communication aux métiers de la vigne et du vin (susciter des vocations, aider les vignerons à trouver du personnel)

Il s'agit de travailler avec la Chambre d'Agriculture pour intégrer des actions de communication aux métiers du vin et de la vigne auprès des formations agricoles, des lycées (avec la Région), des collèges (avec le Département) et pourquoi pas des écoles (avec les communes).

Plus particulièrement, la mise au point avec la Chambre d'Agriculture d'une stratégie de mise en valeur du métier de viticulteur, agriculteur, et de ce métier dans le Luberon, doit être envisagée. Ce qui peut prendre la forme de vidéos de jeunes agriculteurs présentant les aspects positifs de leur métier par exemple. La valorisation de la technologie et la participation à la transition écologique sont des leviers importants à mettre en exergue pour susciter des vocations.

Il peut également être envisagé l'organisation de chantiers d'insertion avec des associations.

Avec le CAUE84, il peut être possible d'organiser des interventions et des visites de domaines auprès des collégiens.

Le Parc peut également permettre d'intégrer cette sensibilisation à tous les niveaux de l'Education Nationale.

Ces interventions seraient ici surtout orientées vers la présentation des métiers.

A noter que les collèges ont à leur programme d'enseignement d'histoire et de géographie de 6ième, la thématique du paysage. Il peut être envisagé d'approcher directement les établissements sous cette thématique et d'apporter des éléments et témoignages sur les métiers qui «façonnent» les paysages.

Partenaires

Région Sud Département de Vaucluse Parc du Luberon Chambre d'Agriculture Communes Education Nationale

Temporalité

Permanente



La vie et l'animation de la charte

Les principes de la charte sont réputés acquis pour une période de 10 ans.

La charte est signée pour une durée de 5 ans renouvelable une fois de façon tacite.

A l'issue de la première période, un bilan sera effectué et un ajustement des actions réalisé.

A l'issue de la seconde période de 5 ans, une révision générale de la charte pourra être réalisée suite à l'établissement du bilan global sur les 10 ans.

Pour que la charte vive et que les actions soient mises en oeuvre, l'AOP Luberon entend se doter de l'organisation et des moyens suivants:

- dédier une fraction du temps de son personnel au suivi de la charte et rechercher des stagiaires, alternants et partenariats avec des écoles et universités pour la réalisation de certaines actions en fonction des compétences requises
- nommer sur volontariat et sollicitation en Assemblée Générale plusieurs interlocuteurs «charte» répartis sur le territoire et représentatifs (à minima 4, au mieux, un par unité paysagère et un au sein de chaque cave coopérative), qui s'engagent à promouvoir la charte et relayer l'information sur les travaux issus de sa mise en oeuvre auprès des vignerons
- organiser des revues d'actions régulières avec les signataires de la charte



VIN, VIGNE & PAYSAGE Charte Paysagère et Environnementale de l'AOP Luberon

